



Projet de création d'une centrale de panneaux solaires – Parcelle ZA30 - MONTZEVILLE (55)

Pré-diagnostic écologique Faune Flore et Habitats naturels



Client : FLORIAN MIGEON - MICEOL

Route de Béthelainville
55100 MONTZEVILLE

Florian MIGEON

florian.migeon@miceol.fr

0677269580



AFFAIRE

Date d'édition du rapport :

Intervenant

Rédaction

2411EK1K0000004

11 avril 2025

Oliver SAINT-JOURS

Olivier SAINT-JOURS

11/04/2025

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité – Grand-Est

5, Allée Cérès – CS 37018 – 67037 STRASBOURG Cedex

Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 436 960 euros

Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr

SOMMAIRE

1. LOCALISATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE..... 3

2. CONTEXTE ECOLOGIQUE 3

2.1 AIRES D’ETUDE 3

2.2 RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE 3

2.3 ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE REGLEMENTAIRES 5

2.4 ZONES D’INTERET ECOLOGIQUE NON REGLEMENTAIRES 8

2.5 SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) / SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) 10

2.6 TRAME NOIRE 13

3. ETAT INITIAL..... 14

3.1 GROUPES TAXONOMIQUES ETUDIES 14

3.2 CALENDRIER DES SESSIONS D’INVENTAIRES 14

3.3 METHODOLOGIE D’INVENTAIRES 14

3.4 METHODE D’EVALUATION DES ENJEUX..... 15

3.5 EXPERTISES DE TERRAIN 16

3.6 SYNTHESE DES ENJEUX POTENTIELS ECOLOGIQUES 32

4. CONCLUSION 36

BIBLIOGRAPHIE 37

5. ANNEXES..... 38

5.1 ANNEXE 1 : STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DES ESPECES VEGETALES RECENSEES 38

5.2 ANNEXE 2 : LISTES DES OISEAUX RECENSES 39

5.3 ANNEXE 3 : LISTES DES INSECTES RECENSES 40

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude (fond IGN).....	3
Figure 2 : Vue aérienne des zones d'étude	3
Figure 3 : Localisation des zones Natura 2000 aux abords de la zone d'étude	7
Figure 4 : Localisation des ZNIEFFs aux abords de la zone d'étude	9
Figure 5 : Fonctionnalités écologiques à proximité de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)	11
Figure 6 : Cartographie régionale des sous-trames écologiques de Lorraine au droit et aux abords de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)	12
Figure 7 : Carte de la radiance lumineuse	13
Figure 8 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Nord.....	23
Figure 9 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Sud.....	24
Figure 10 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur global	25
Figure 11 : Cartographie des enjeux des habitats	26
Figure 12 : Localisation de l'avifaune patrimoniale dans l'aire d'étude	29
Figure 13 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Nord.....	34
Figure 14 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Sud.....	35

TABLEAUX

Tableau 1. Structures et personnes ressources.....	4
Tableau 2 : Liste de l'avifaune patrimoniale nicheuse connue dans un rayon d'environ 5 km de l'aire d'étude (2020 – 2025) et potentiellement reproductrice au sein de l'aire d'étude	4
Tableau 3 : Liste des insectes patrimoniaux potentiellement présents au sein de la ZIP	4
Tableau 4. Liste des zones d'intérêt écologique réglementaire dans un périmètre de 10 km	5
Tableau 5. Liste des Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100171)	5
Tableau 6. Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CE (FR4100171).....	5
Tableau 7 : Liste des espèces de l'article 4 de la Directive 2009/147/CE (FR4213813)	6
Tableau 8. Liste des Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100165)	6
Tableau 9. Liste des zones d'inventaires écologiques dans un périmètre de 5 km.....	8
Tableau 10. Calendrier des prospections	14
Tableau 11. Niveau d'enjeu intrinsèque des habitats	15
Tableau 12. Niveau d'enjeu régional des espèces floristique	15
Tableau 13. Niveau d'enjeu floristique des habitats	16
Tableau 14. Niveau d'enjeu régional des espèces faunistiques	16
Tableau 15. Niveau d'enjeu faunistique des habitats.....	16
Tableau 16. Liste des habitats observés dans l'aire d'étude	17
Tableau 17. Avifaune nicheuse à enjeu dans l'aire d'étude	28
Tableau 18. Avifaune nicheuse potentielle à enjeu dans l'aire d'étude.....	28
Tableau 19. Avifaune nicheuse à enjeu dans l'aire d'étude	30
Tableau 20 : Détermination des enjeux globaux des habitats d'espèces.....	32
Tableau 21 : Liste de la flore inventoriée sur site d'étude	38
Tableau 22 : Liste de l'avifaune nicheuse possible ou probable inventoriée sur site d'étude.....	39
Tableau 23 : Liste de l'avifaune inventoriée en survol sur site.....	39
Tableau 24 : Liste de l'avifaune nicheuse à proximité du site inventoriée en 2024 et 2025	40
Tableau 25 : Liste des Lépidoptères inventoriés sur site.....	41

1. LOCALISATION ET CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

La zone d'étude est située Rue de Hadiguy, sur la commune de Montzéville, dans le département de la Meuse (55), en région Grand Est. D'une superficie d'environ 2,3 ha, elle s'inscrit dans un environnement paysager de milieux agricoles e périphérie de village. L'occupation du sol est principalement dominée par une zone culture céréalière à vocation intensive, accompagnée par quelques arbres isolés au Nord-Ouest et par une jeune haie d'espèces végétales indigènes au Nord-Est, et limitée au Sud par un fossé d'écoulement des eaux pluviales et de drainage.

D'après les photographies aériennes disponibles (source : remonterletemps.ign.fr), ces vingt dernières années, le site ne semble pas avoir changé de vocation paysagère que celle d'aujourd'hui.

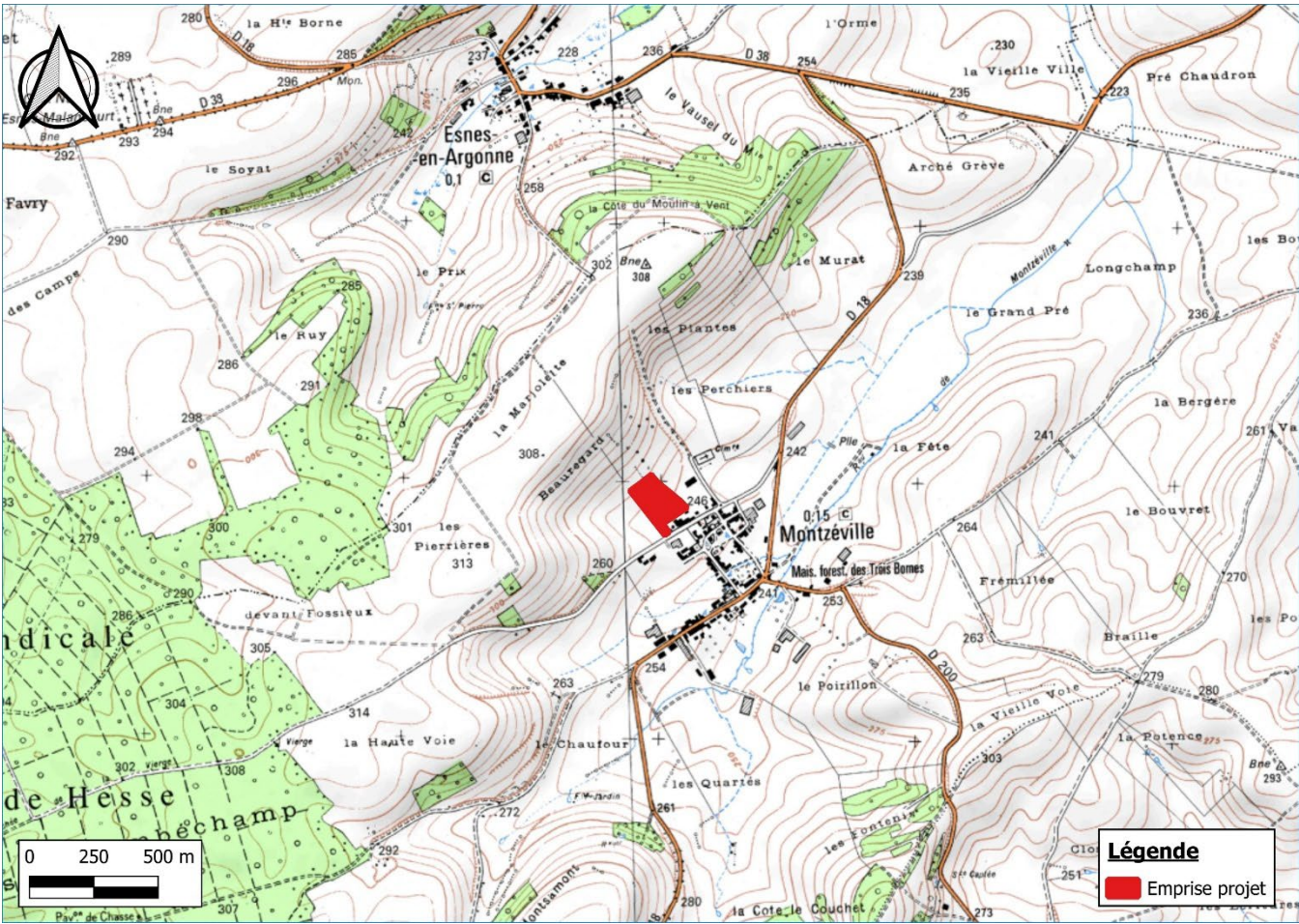


Figure 1 : Localisation du site d'étude (fond IGN)

- **La Zone d'implantation du Projet (ZIP)** : Elle correspond à l'emprise maîtrisée foncièrement par le porteur de projet et dans lequel le projet sera installé.
- **L'aire d'étude immédiate** : Elle correspond à une emprise élargie autour de l'aire d'étude qui correspond à une bande tampon pouvant aller jusqu'à 50 m. Cette emprise est retenue pour l'inventaire des habitats naturels, de la flore et des invertébrés.
- **L'aire d'étude éloignée** : D'un rayon pouvant atteindre 10 km pour les sites Natura2000, elle correspond à l'emprise dans laquelle l'analyse des périmètres d'inventaires et réglementaires présents à proximité du projet a été réalisée. C'est à l'échelle de l'aire éloignée que l'analyse bibliographique des potentialités de présence des espèces faunistiques est également réalisée.



Figure 2 : Vue aérienne des zones d'étude

2. Contexte écologique

2.1 Aires d'étude

L'analyse des différents zonages de biodiversité permet d'appréhender la qualité écologique de la zone étudiée, à une échelle suffisamment large, au regard des milieux naturels d'intérêt patrimoniaux situés au droit ou à proximité du site d'étude.

Dans le cadre de la présente étude, trois aires d'études ont été utilisées :

2.2 Recueil bibliographique

2.2.1 Sources

L'analyse de l'état des lieux a consisté tout d'abord en une recherche bibliographique auprès des sources de données publiques disponibles de l'État, des associations locales et des institutions : sites internet spécialisés (DREAL, INPN, etc.), inventaires, données naturalistes de sources diverses, études antérieures, documentations et atlas, listes rouges, travaux universitaires... Toutes les sources bibliographiques de moins de 10 ans consultées pour cette étude sont citées dans le rapport.

Tableau 1. Structures et personnes ressources

Structure	Consultation	Typologie des données
DREAL Grand-Est 	Cartographies interactives	Zonages d’inventaires et de protection des milieux naturels Trame Verte et Bleue / SRCE
MNHN / INPN 	INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) http://inpn.mnhn.fr	Données faunistiques et floristiques communales Description des zonages d’inventaire et de protection des milieux naturels
CBN Alsace Lorraine 	Base de données en ligne https://www.cbnal.fr/	Données floristiques communales
Faune Grand-Est 	Base de données en ligne du réseau faune de la région Grand-Est, gérée par la LPO https://www.faune-grandest.org/	Données faunistiques régionales et communales
Association Meuse Nature Environnement 	Base de données naturalistes privées transmise par l’Association (accord donné par le client par mail)	Données avifaunistiques des parcelles étudiées

2.2.2 Etat des connaissances naturalistes

Concernant la faune, la flore et les milieux naturels dans le village de Montzéville, ainsi que dans son secteur proche, le niveau de connaissances est très limité.

Compte-tenu des habitats décrits sur le site, de la faune potentiellement présente dans ces milieux et de l’extraction de données réalisée à partir de l’INPN, de Faune Grand-Est et des observations réalisées par Meuse Nature Environnement, nous pouvons dresser une liste non exhaustive d’espèces d’oiseaux patrimoniales observées dans un rayon proche d’environ 5 km au cours des cinq dernières années, et caractéristiques des habitats de reproduction de l’aire d’étude. Elles sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste de l’avifaune patrimoniale nicheuse connue dans un rayon d’environ 5 km de l’aire d’étude (2020 – 2025) et potentiellement reproductrice au sein de l’aire d’étude

LRR : Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs du Grand-Est 2024 / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LRR	Enjeu régional	Reproduction potentielle dans l’aire d’étude immédiate
Avifaune				
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	VU	Assez fort	Oui
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	NT	Modéré	Non
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	CR	Très fort	Non



Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LRR	Enjeu régional	Reproduction potentielle dans l’aire d’étude immédiate
Avifaune				
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	Modéré	Oui
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	NT	Modéré	Oui
<i>Acrocephalus palustris</i>	Busard cendré	VU	Assez fort	Non*
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	VU	Assez fort	Non*
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille de blés	EN	Fort	Non**
<i>Perdix perdix</i>	Perdrix grise	EN	Fort	Non**

* En contact avec le Référent « Busard cendré » de l’association, celui-ci nous a indiqué que cette espèce n’a jamais pas été identifiée nicheuse dans la parcelle d’étude ou à proximité directe. Le Busard Saint-Martin, quant à lui, nidifie localement dans les champs

** Espèces avec potentialité de nidification très faible sur la parcelle d’étude compte-tenu de l’analyse bibliographique et de la configuration du terrain étudié

A savoir que certaines de ces données sont issues d’observations réalisées par l’Association Meuse Nature Environnement, structure reconnue au titre de la protection de la nature et de l’amélioration du cadre de vie depuis 1982.

En contact avec le Référent « Busard cendré » de l’association, celui-ci nous a indiqué que cette espèce n’a jamais pas été identifiée nicheuse dans la parcelle d’étude ou à proximité directe.

Compte tenu des méthodes d’exploitation agricoles sur le site, la plupart de ces espèces ne semblent pas susceptibles de fréquenter la ZIP pour la reproduction.

Concernant les autres taxons faunistiques potentiellement présents au sein de la ZIP, au cours des cinq dernières années, l’analyse des données naturalistes de la **base de données de l’INPN**, croisée avec celles de la plateforme **Faune Grand-Est**, ne met pas en exergue la présence d’espèces patrimoniales dans le secteur étudié. Il s’agira surtout d’espèces communes à très communes.

De plus, la zone d’étude se situe dans un contexte de culture intensive, milieu défavorable pour la faune patrimoniale, et raison pour laquelle il y a très peu de données.

Toutefois, des milieux plus intéressants pour les insectes sont localisés en limite Sud, Sud-Est et Nord-Est du site d’étude avec la présence d’un fossé de drainage végétalisé en eau courante, ainsi qu’une jeune haie immature accompagnée d’une strate herbacée haute.

Compte-tenu de ce contexte, nous pouvons éventuellement indiquer la reproduction potentielle sur le site de l’espèce patrimoniale indiquée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Liste des insectes patrimoniaux potentiellement présents au sein de la ZIP

LRR : Liste rouge des Odonates du Grand-Est (2023) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut LRR	Enjeu régional	Reproduction potentielle dans la ZIP
Odonates				
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	NT	Modéré	Oui

A titre informatif, les espèces faunistiques citées ci-dessus, sont quasi toutes protégées (avifaune, insectes).

Concernant la **flore**, de nombreuses données historiques en région Grand Est sont disponibles via la base SIFLORE et l'INPN. Des prospections floristiques ont été effectuées à l'échelle des communes concernée par le projet et aux alentours. Ces dernières indiquent que plusieurs espèces à enjeu et/ou protégées sont localisées dans un rayon de 5 à 10 km autour de la zone d'étude.

Compte-tenu des habitats présents au sein de la ZIP, il est peu probable qu'elles y soient implantées. Les milieux identifiés sont plutôt caractérisés par la présence d'espèces communes à très commune.

2.3 Zones d'intérêt écologique réglementaires

Les zonages à portée réglementaires localisés dans un rayon de 10 km autour du site sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Liste des zones d'intérêt écologique réglementaire dans un périmètre de 10 km

Type de zonage	Nom	Référence	Milieux	Intérêts	Distance au projet
Sites Natura 2000 (ZSC)	Corridor de la Meuse	FR4100171	Forêts caducifoliées et de résineux, prairies améliorées, sylviculture	Habitats, faune et flore	2,6 km au Nord
Sites Natura 2000 (ZSC)	Pelouses de Sivry-la-Perche et Nixeville	FR4100165	Pelouses sèches, forêts, landes, cultures	Habitats, oiseaux, flore	4,9 km au Sud
Sites Natura 2000 (ZPS)	Vallée de la Meuse	FR4112008	Zones humides, eaux douces intérieures, prairies mésophiles, cultures, forêts, pelouses sèches	Oiseaux mammifères terrestres	5,6 km au Nord-Est

Aucun autre zonage réglementaire (APB, RB, RNN, RNR...) n'est recensé dans l'aire d'étude éloigné.

2.3.1 Sites Natura 2000

2.3.1.1 ZSC – Corridor de la Meuse (FR4100171)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR4100171.pdf>

Localisé à 2,6 km au Nord de l'aire d'étude, ce site Natura 2000 initial était constitué du plateau de Douaumont et d'anciens ouvrages militaires, d'un monument et d'un tunnel ferroviaire désaffecté abritant d'importantes colonies de chauves-souris (Grand et Petit rhinolophes, Grand murin, Vespertillons à oreilles échancrées et de Bechstein). Elles trouvent des milieux de chasse privilégiés dans les pelouses et les fruticées, riches en insectes et dans les forêts selon les espèces.

Le plateau de Douaumont est un lieu dévasté par les bombardements ; une dynamique végétale de recolonisation a permis la re-végétalisation du site. On y trouve des espèces rares, végétales comme animales.

En 2005, une extension du site a permis d'intégrer au site les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme. Ces forêts abritent deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire : le crapaud Sonneur à ventre jaune et le Triton Crêté. Concernant le Sonneur à ventre jaune, ces deux forêts recèlent une population importante qui se trouve ici en limite nord de l'aire actuelle de répartition de l'espèce (les stations connues situées plus au nord, en Belgique et au Luxembourg étant apparemment aujourd'hui éteintes). On peut donc considérer qu'il s'agit d'un site majeur pour la conservation de cette espèce, qui est partout en Europe, en très forte régression. La majorité des observations a été faite dans les ornières inondées des chemins forestiers ou des trous d'obus inondés. La population de sonneurs est assez bien répartie sur une grosse moitié ouest de la forêt domaniale de Verdun, mais

il existe également des milieux favorables sur la partie est du massif, d'où l'intérêt d'inclure la forêt domaniale de Verdun dans son intégralité dans le site Natura 2000. Il en va de même pour la forêt domaniale du Mort-Homme, qui présente des milieux favorables bien répartis, et l'essentiel de la population a pour le moment été trouvé sur la moitié Est du massif. Cette forêt a aussi été moins prospectée que la forêt de Verdun située sur l'autre rive de la Meuse.

Le Triton crêté a, quant à lui, été observé sur cinq sites très proches les uns des autres, en forêt domaniale de Verdun. Ces stations sont pour quatre d'entre elles des complexes de trous d'obus inondés de façon permanente, où l'espèce a pu se maintenir, probablement en raison du fauchage régulier qui est pratiqué sur ces sites et qui a empêché la fermeture du couvert. Il s'agit en effet de sites touristiques du cœur du champ de bataille, sur lesquels quelques mesures simples optimiseraient la survie du Triton crêté, sans pour autant remettre en cause les travaux d'entretien.

Les forêts domaniales de Verdun et du Mort-Homme présentent également un intérêt certain pour la préservation des chauves-souris puisqu'elles constituent de vastes territoires de chasse favorables pour l'ensemble des espèces recensées parmi lesquelles cinq figurent à l'annexe II : Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Grand murin, Vespertilion à oreilles échancrées et Vespertilion de Bechstein.

Tableau 5. Liste des Habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100171)

Code	Nom de l'habitat	Surface (ha)
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp	2,03
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	12,36
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	38,22
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	111,25
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	95,37
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	84,16
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	42,11

Tableau 6. Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CE (FR4100171)

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Le Triton crêté	Triturus cristatus	Le Sonneur à ventre jaune	Bombina variegata
Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum
Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii
Grand Murin	Myotis myotis	L'Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria

2.3.1.2 ZPS – Vallée de la Meuse (FR4112008)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR4112008.pdf>

Situé à 5,6 km au Nord-Est de l’aire d’étude, ce site naturel sensible est devenu rare en Europe, du fait de son fleuve majoritairement non canalisé et de sa faible urbanisation. D’une manière générale, la vallée est délimitée à l’ouest par les Côtes de Meuse ou Hauts de Meuse sur les plateaux, et à l’est par le « Pays aux Bois ».

Ce zonage est un complexe humide de la vallée de la Meuse, composé du cours d’eau et ses annexes, de prairies inondables, de marais, de forêts alluviales et de milieux secs type pelouses calcaires sur certains côteaux. Les prairies constituent de vastes territoires de chasse et d’alimentation pour certains oiseaux (rapaces, grands échassiers, anatidés…) et sont propices à la nidification de l’avifaune, notamment du rôle des genêts.

Tableau 7 : Liste des espèces de l’article 4 de la Directive 2009/147/CE (FR4213813)

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Gallinule poule-d’eau	<i>Gallinula chloropus</i>	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Sarcelle d’hiver	<i>Anas crecca</i>	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion hallaetus</i>	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>
Grand-duc d’Europe	<i>Bubo bubo</i>	Martin-pêcheur d’Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>

Nom commun	Nom scientifique	Nom commun	Nom scientifique
Sarcelle d’été	<i>Spatula querquedula</i>	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	Canard siffleur	<i>Mareca penelope</i>
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>

2.3.1.3 ZSC – Pelouses de Sivry-la-Perche et Nixeville (FR4100165)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR4100165.pdf>

Situé à 4,9 km au Sud de l’aire d’étude, ce zonage Natura 2000 est fragmenté en plusieurs sites de pelouses à orchidées, disposant également de lisières forestières et des formations à buis.

La présence d’espèce végétales rares comme Blackstonia perfoliata et Cytisus decumbens justifie son classement en Natura 2000.

Tableau 8. Liste des Habitats d’intérêt communautaire de la Directive Habitats (FR4100165)

Code	Nom de l’habitat	Surface (ha)
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	1,2
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d’orchidées remarquables)	21

CONCLUSION SUR ZONAGES REGLEMENTAIRES

L’analyse des zonages réglementaires met en évidence la présence de trois sites Natura 2000 (deux ZSC et un ZPS), à moins de 10 km de la Zone d’implantation du projet (ZIP).

Le zonage réglementaire le plus proche, la ZSC « Corridor de la Meuse » (n° FR4100171) se trouve à 2,6 km au Nord de l’aire d’étude. Ce zonage est inscrit entre autres pour la conservation des pelouses sèches calcaires à orchidées et des forêts caducifoliées calcicoles (hêtraies, chênaies), associées à leurs cortèges faunistiques.

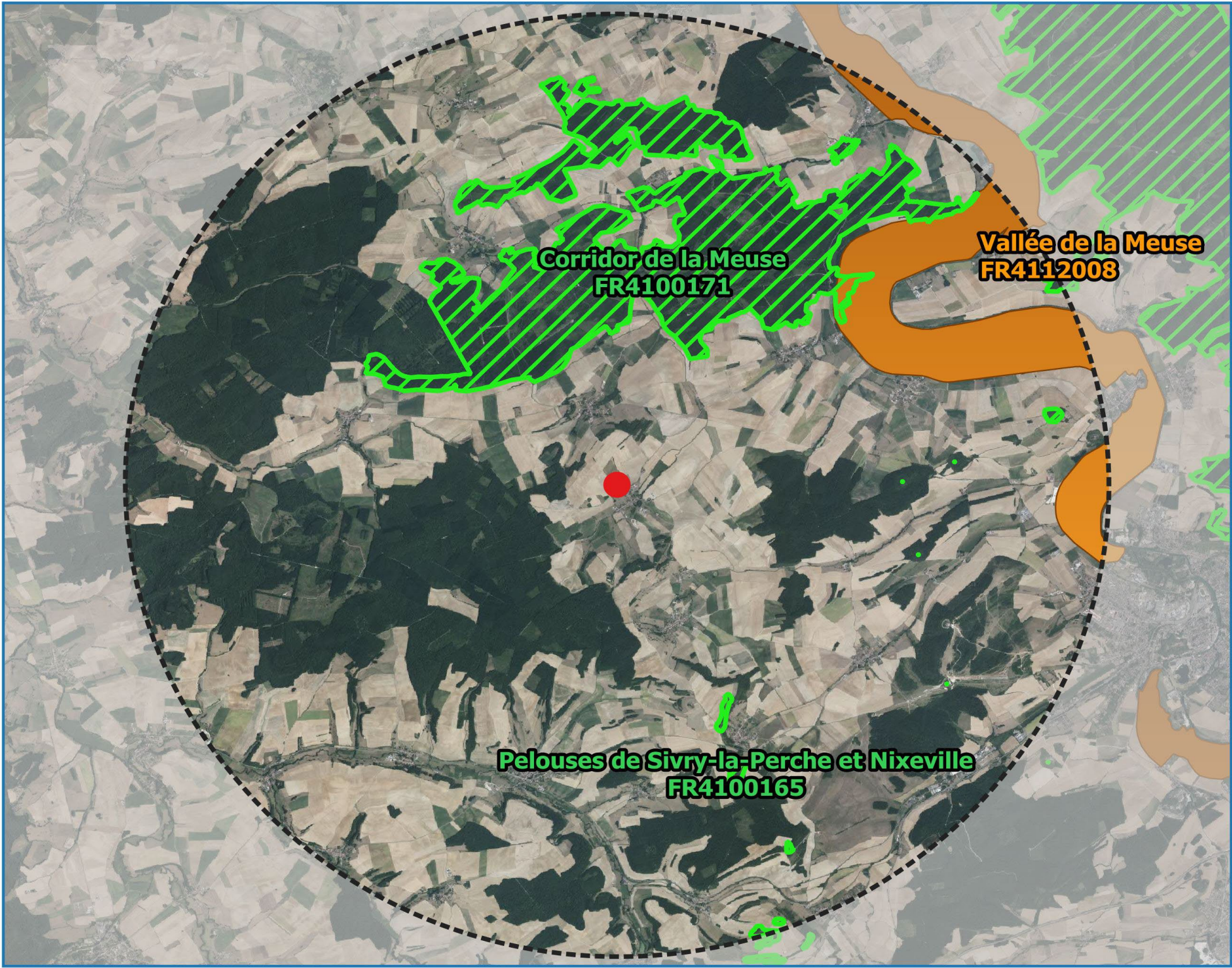
La ZIP s’inclut dans un contexte de milieux ouverts agricoles à vocation intensive, accompagnés de quelques conifères isolés de grande taille, et d’une haie récemment plantée et composée d’arbustes indigènes. Ces habitats n’ont pas de réels liens écologiques fonctionnels avec ceux des zonages règlementaires des alentours. Ils ne constituent pas des zones préférentielles pour les espèces animales patrimoniales répertoriées dans ces zonages.



Zonages écologiques réglementaires - Natura 2000

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL

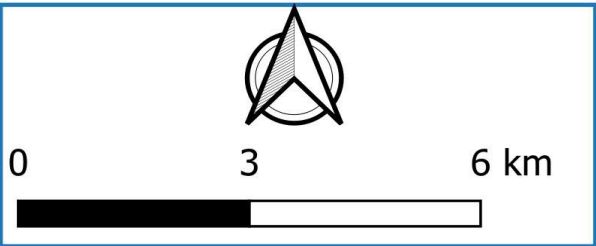


Légende

- Zone d'étude
- Aire d'étude éloignée - 10 km

Zonages écologiques réglementaires

- ▨ Sites Natura 2000 - Habitats (ZSC, SIC)
- Sites Natura 2000 - Oiseaux (ZPS)



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 3 : Localisation des zones Natura 2000 aux abords de la zone d'étude

2.4 Zones d’intérêt écologique non réglementaires

Les zonages à portée non réglementaire localisés dans un rayon de 5 km autour du site sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 9. Liste des zones d’inventaires écologiques dans un périmètre de 5 km

Type de zonage	Nom	Référence	Milieux	Intérêts	Distance au projet
ZNIEFF I	Forêt du Mort-Homme à Cumières-le-Mort-Homme	410015878	Forêts, fourrés, sylvicultures	Faune et flore	2,6 km au Nord
	Gîtes à chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville	410015732	Forêts	Habitat et faune	2,7 km à l’Est
ZNIEFF II	Forêt domaniale de Montfaucon et du Mort-Homme autour de Béthincourt	410030451	Forêts, fourrés, sylvicultures, cultures	Faune et flore	2,4 km au Nord

La ZNIEFF la plus proche est localisée à 2,6 km au Nord du projet : « Forêt du Mort-Homme à Cumières-le-Mort-Homme » (n°410015878). Les enjeux écologiques reposent sur la présence d’un cortège faunistique et floristique patrimonial au sein des massifs forestiers de la Meuse.

2.4.1 ZNIEFFs de type I

2.4.1.1 Forêt du Mort-Homme à Cumières-le-Mort-Homme (410015878)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410015878.pdf>

Localisé à environ 2,6 km au Nord de l’aire d’étude, cette ZNIEFF est constituée d’habitats principalement forestiers, accompagnés de fourrés ici-et-là. Une trentaine d’espèces déterminantes de ce zonage, faune et flore confondues, est répertoriée dans ce zonage.

De plus, le site Natura 2000 de type ZSC « Corridor de la Meuse » référencé FR4100171, est inclus dans cette ZNIEFF. Il est décrit en page 5 du présent rapport.

2.4.1.2 Gîtes à chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville (410015732)

<https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410015732.pdf>

Situé à 2,7 km à l’Est de l’aire d’étude, ce zonage est caractérisé par la présence d’une vingtaine d’espèces faunistiques déterminantes de ZNIEFF dont la majorité concerne le taxon des Chiroptères. L’habitat dominant étant la forêt caducifoliée composée par endroit de chênes remarquables, ces chauves-souris trouvent ici des gîtes arboricoles favorables à leur présence.

2.4.2 ZNIEFFs de type II

2.4.2.1 Forêt domaniale de Montfaucon et du Mort-Homme autour de Béthincourt (410030451)

Ce zonage, localisé à 2,4 km au Nord de l’aire d’étude, est composés principalement d’habitats de type forêts (majoritairement exploités), de cultures agricoles et de fourrés. De nombres espèces animales et végétales déterminantes de ZNIEFF trouvent refuge dans ces habitats.

Son descriptif est détaillé dans le lien suivant : <https://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/zniefpdf/410030451.pdf>

CONCLUSION SUR LES ZONAGES NON REGLEMENTAIRES

Trois ZNIEFFs (2 de type I et 1 de type II) sont localisées dans l’aire d’étude éloignée (5 km). Elles concernent majoritairement des espaces forestiers, sélectionnées pour leurs intérêts multiples, sur les plans faunistiques et floristiques.

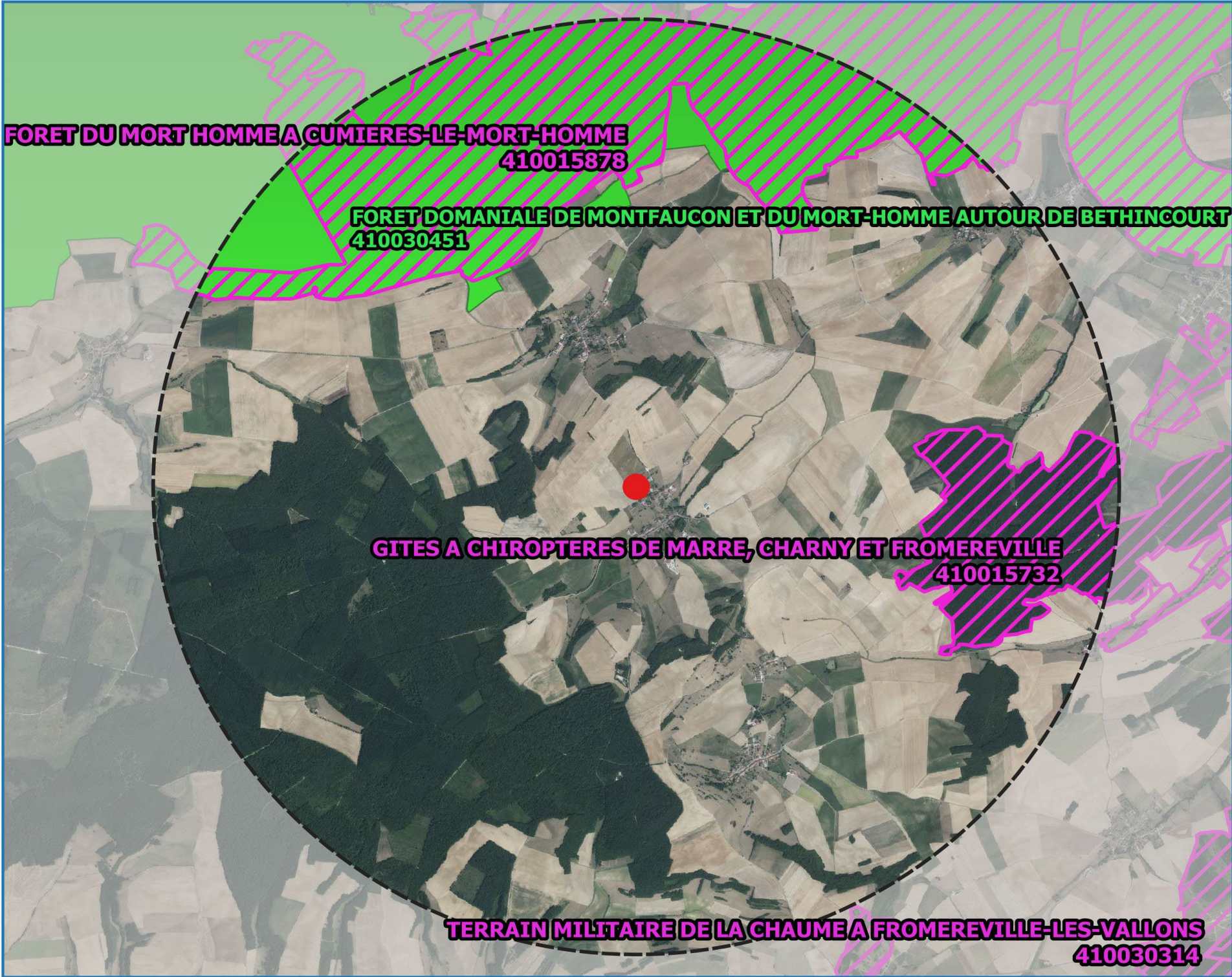
L’aire d’étude ne présente pas de milieux similaires à ceux décrits dans les documents FSD (Formulaire standard de données) des trois zonages. En effet, le site étudié est quasi-exclusivement représenté par une parcelle agricole à vocation céréalière.



Zonages écologiques non réglementaires

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL

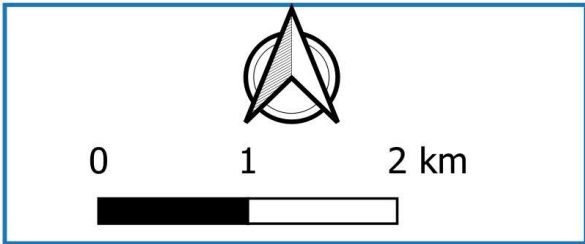


Légende

- Zone d'étude
- Aire d'étude éloignée - 5 km

Zonages écologiques non réglementaires

- ▨ ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 4 : Localisation des ZNIEFFs aux abords de la zone d'étude

2.5 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) / Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

2.5.1.1 Approche conceptuelle

Un corridor écologique est une voie de déplacement empruntée par la faune et la flore, plus ou moins large, continue ou non, qui relie des réservoirs de biodiversité (ZNIEFF, Réserve Naturelle, Zones NATURA 2000, cours d'eau, zones humides...). Ces liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permettent sa dispersion et sa migration.

On les classe généralement en trois types principaux :

- Structures linéaires : haies, chemins et bords de chemin, cours d'eau et leurs rives, etc.,
- Structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges, mares, bosquets,
- Corridor paysager : corridor constitué d'une mosaïque d'habitats et /ou de paysages jouant différents fonctions (zones de repos, nourrissage, abris...) pour l'espèce en déplacement.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est constituée de l'ensemble des continuités écologiques. Il s'agit d'un réseau écologique sur l'ensemble du territoire français visant à reconnecter les populations animales et végétales, y compris pour les espèces ordinaires, tout en permettant leur redistribution dans un contexte de changement climatique.

La TVB a pour objectif principal de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en renforçant la préservation et la restauration des continuités écologiques entre les milieux naturels. Elle a également un rôle de fourniture de ressources et de services écologiques d'une manière diffuse sur le territoire, grâce à la qualité du maillage de celui-ci.

2.5.1.2 Fonctionnalité régionale

À l'échelle de la région Lorraine, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) permet de visualiser les corridors définis à proximité de l'aire d'étude et de comprendre les enjeux du projet sur les continuités écologiques. Les sous-trames qui constituent la Trame Verte et Bleue sont de 5 types :

- la sous-trame des milieux forestiers ;
- la sous-trame des milieux herbacés ;
- la sous-trame des zones alluviales ou humides ;
- la sous-trame des milieux thermophiles ;
- la sous-trame aquatique des cours d'eau.

La zone d'étude n'est traversée par aucun corridor écologique de la Trame verte et bleue, et ne comprend pas de Réservoir de biodiversité.

Les deux Réservoirs de biodiversité les plus proches sont situés à environ 2,6 – 2,8 km au Nord et à l'Est de l'aire d'étude. Celui au Nord représente une partie du site Natura 2000 de type ZSC « Corridor de la Meuse » et est caractérisé par un habitat majoritairement forestier. Le second, à l'Est, concerne la Forêt communale de Charny, classée en ZNIEFF de type I « Gîtes à Chiroptères de Marre, Charny et Fromeréville » (n°410015732) pour sa forêt constituée d'arbres remarquables, et son cortège faunistique comprenant des espèces patrimoniales. **Ces deux Réservoirs sont donc constitués par la sous-trame des milieux forestiers.**

Le premier Corridor écologique terrestre (à tendance forestier) à proximité du site étudié est localisé à environ 2,5 km à l'Est.

Le Cours d'eau de la Trame bleue le plus proche est situé à moins de 500 m de notre aire d'étude, en périphérie Est du village de Montzéville.

2.5.1.3 Fonctionnalité locale (aire d'étude)

D'après l'atlas cartographique du SRCE Lorraine, la zone d'étude n'est inscrite au sein d'aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique.

Le secteur de l'aire d'étude est caractérisé par des habitats agricoles, en périphérie directe du village. Les parcelles agricoles sont principalement de vastes étendues de cultures céréalières, allant jusqu'à de petits boisements à l'Ouest et au Nord à partir d'environ 820 m, et longeant un cours d'eau de la Trame bleue à moins de 500 m à l'Est.

Au niveau local, les terrains sont bordés :

- à l'Ouest et Nord, par des parcelles agricoles à vocation intensive, accompagnées de quelques arbres ;
- à l'Est, par une pâture bovine ;
- au Sud, par des bâtiments du village (maison et hangar).

Au vu de ses caractéristiques, la zone d'étude, située en zone périphérique de village, ne contribue pas au fonctionnement des continuités écologiques des alentours, étant donné sa localisation géographique et par la nature de ses habitats.

Elle peut, cependant, être utilisée de manière très irrégulière comme zone de nourrissage ou de nidification (au sol) pour certaines espèces d'oiseaux du cortège des milieux agricoles.

Le site reste principalement ouvert, seule la partie Est est dépourvue d'une clôture électrifiée séparant la parcelle d'étude de la ferme bovine voisine. Il existe très peu d'éléments paysagers (quelques communautés d'arbres isolés au Nord-Ouest) offrant peu de refuges à la faune. La haie d'essences végétales indigènes plantées il y a 3 ans environ en limites Nord et Nord-Est de l'aire d'étude n'est pas assez mature pour permettre à la grande faune de s'y réfugier. Cependant, au vu de la hauteur de la strate herbacée, les petits mammifères, les insectes et certains oiseaux peuvent y trouver un abri temporaire et un intérêt trophique.

Aucun élément fragmentant majeur n'est à notifier au sein du site. L'axe routier voisin, une voie communale, constitue un obstacle franchissable pour les déplacements à plus grande échelle.

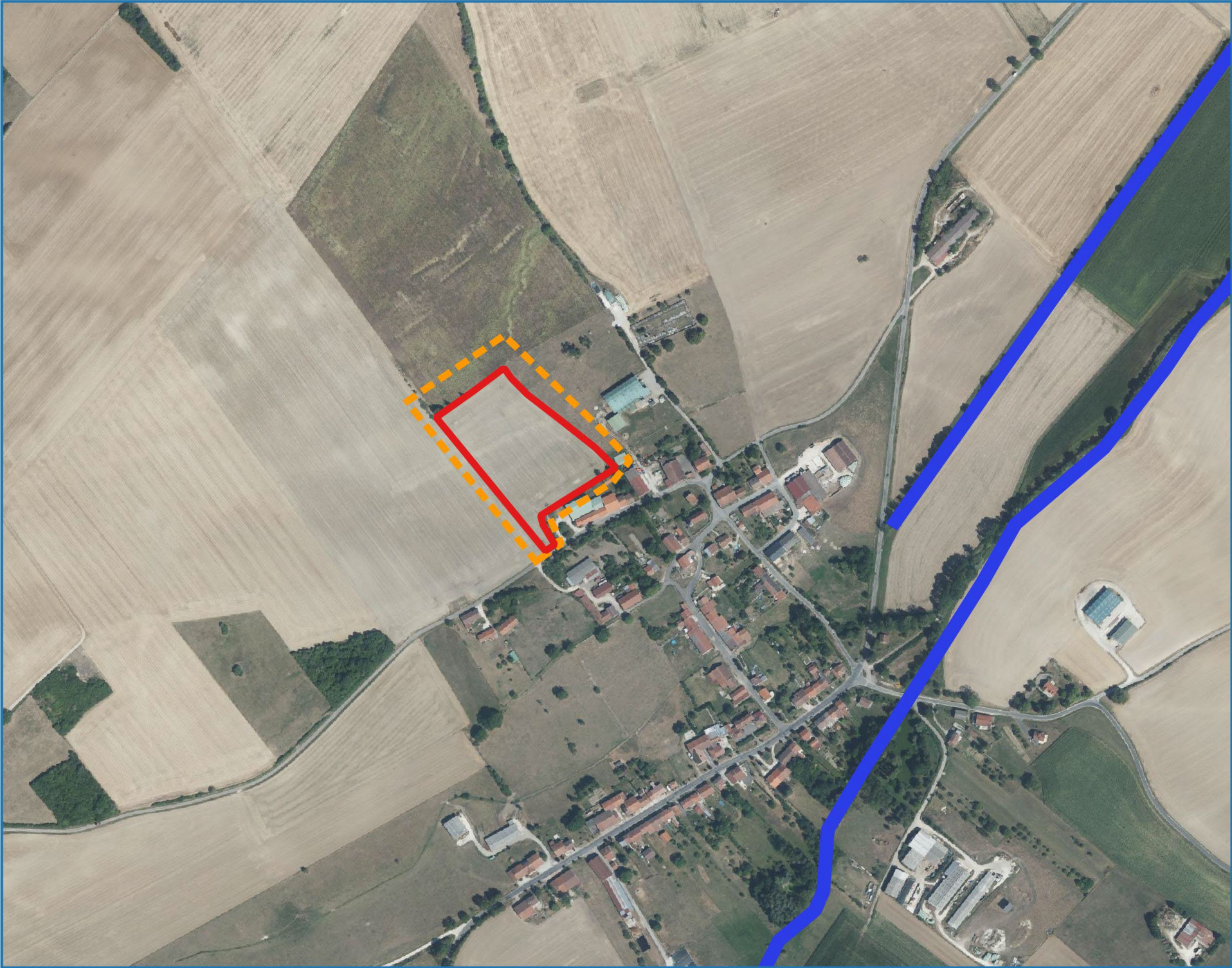
L'aire d'étude s'inscrit dans un couloir de migration majeur pour la Grue cendrée.



Trames vertes et bleues - SRCE LORRAINE

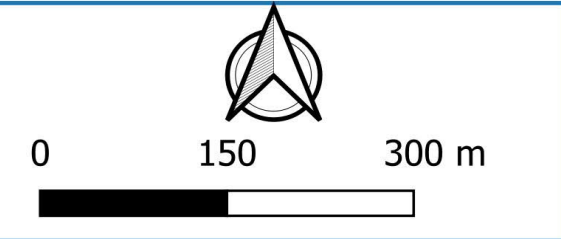
Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate
- Trames verte et bleue**
 - Cours d'eau de la Trame bleue
 - Corridors écologiques terrestres surfaciques
 - Réservoir de biodiversité - Trame verte



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 5 : Fonctionnalités écologiques à proximité de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)

Légende des dalles :

Eléments de la TVB :

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

Perméabilités :

- Zones de forte perméabilité

Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
 - Via cours d'eau
 - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

Périmètres et limites :

- Limite régionale
- Zone tampon - 10 Km

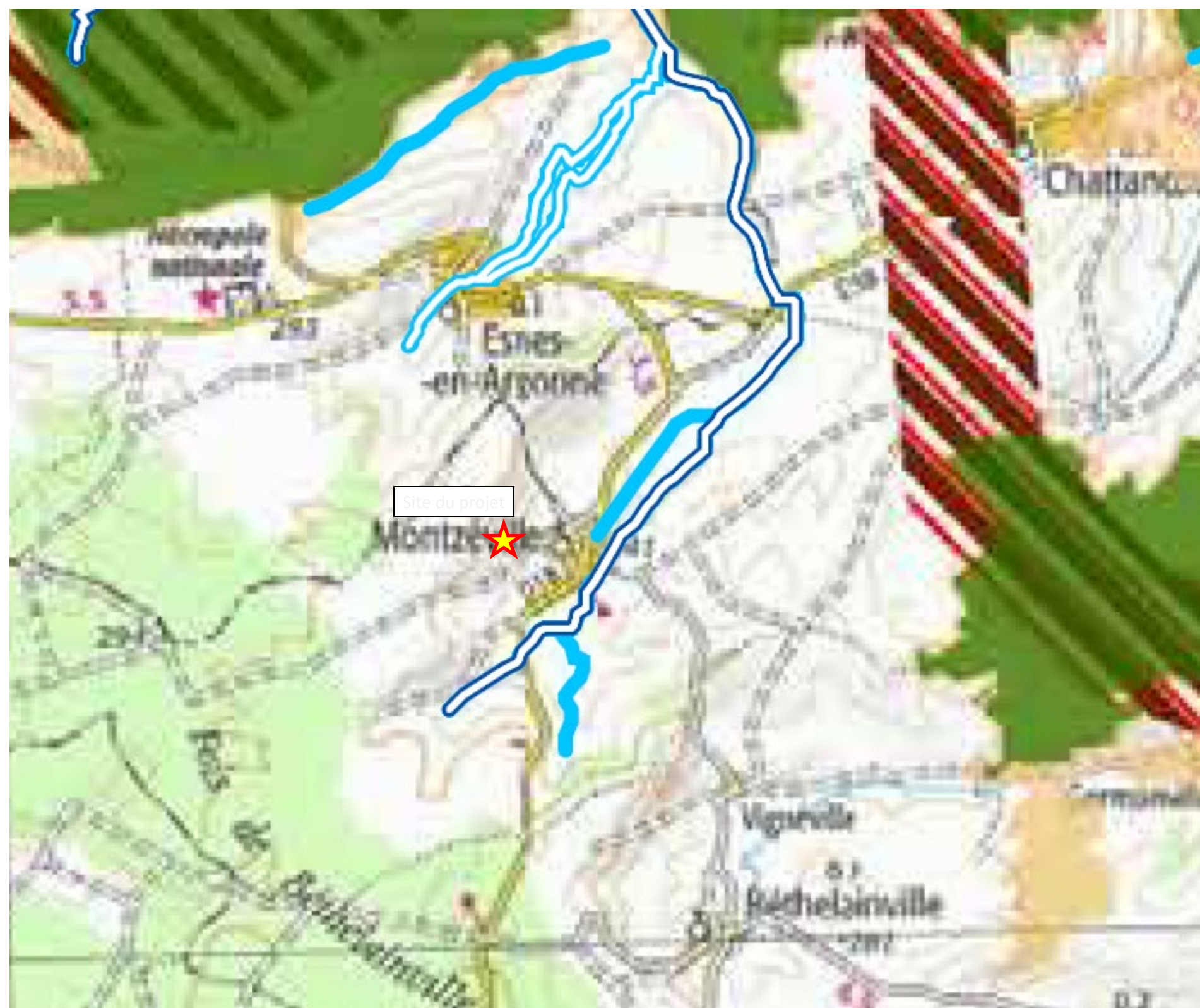


Figure 6 : Cartographie régionale des sous-trames écologiques de Lorraine au droit et aux abords de la zone d'étude (Région Lorraine, 2015)

2.6 Trame noire

2.6.1 Approche conceptuelle

La lumière générée par les systèmes d’éclairage pendant la nuit a de graves conséquences pour la biodiversité. Par exemple, les oiseaux et les insectes nocturnes se repèrent et s’orientent en fonction des étoiles ou de la lune. Ils sont attirés par ces sources lumineuses artificielles et perdent leurs repères. Au contraire, d’autres espèces comme les chauves-souris fuient la lumière, et ces installations constituent pour elles des barrières quasiment infranchissables qui fragmentent leur habitat. La présence de lumière artificielle perturbe également le cycle de vie des êtres vivants et a notamment un effet sur la saisonnalité des végétaux.

Pour lutter contre ces effets, la démarche de Trame noire a été mise en place avec pour objectif de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Elle vient compléter la Trame verte et bleue qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes.

2.6.2 Trame noire en région Lorraine

Une carte de la radiance lumineuse disponible sur le site <https://www.lightpollutionmap.info/> permet d’appréhender de manière plus locale les sources de pollution lumineuse vues du ciel.

Le secteur d’étude est localisé dans un milieu rural exempt de sites industriels, et dont la zone urbaine la plus proche, Verdun, est située à environ 18 km.

Aucune pollution lumineuse notable n’est relevée sur le périmètre immédiat et ses alentours.

CONCLUSION SUR LES TRAMES VERTE, BLEUE ET NOIRE

L’aire d’étude se situe en dehors de toutes trames, verte, bleue et noire. Les continuités écologiques y sont très faibles.

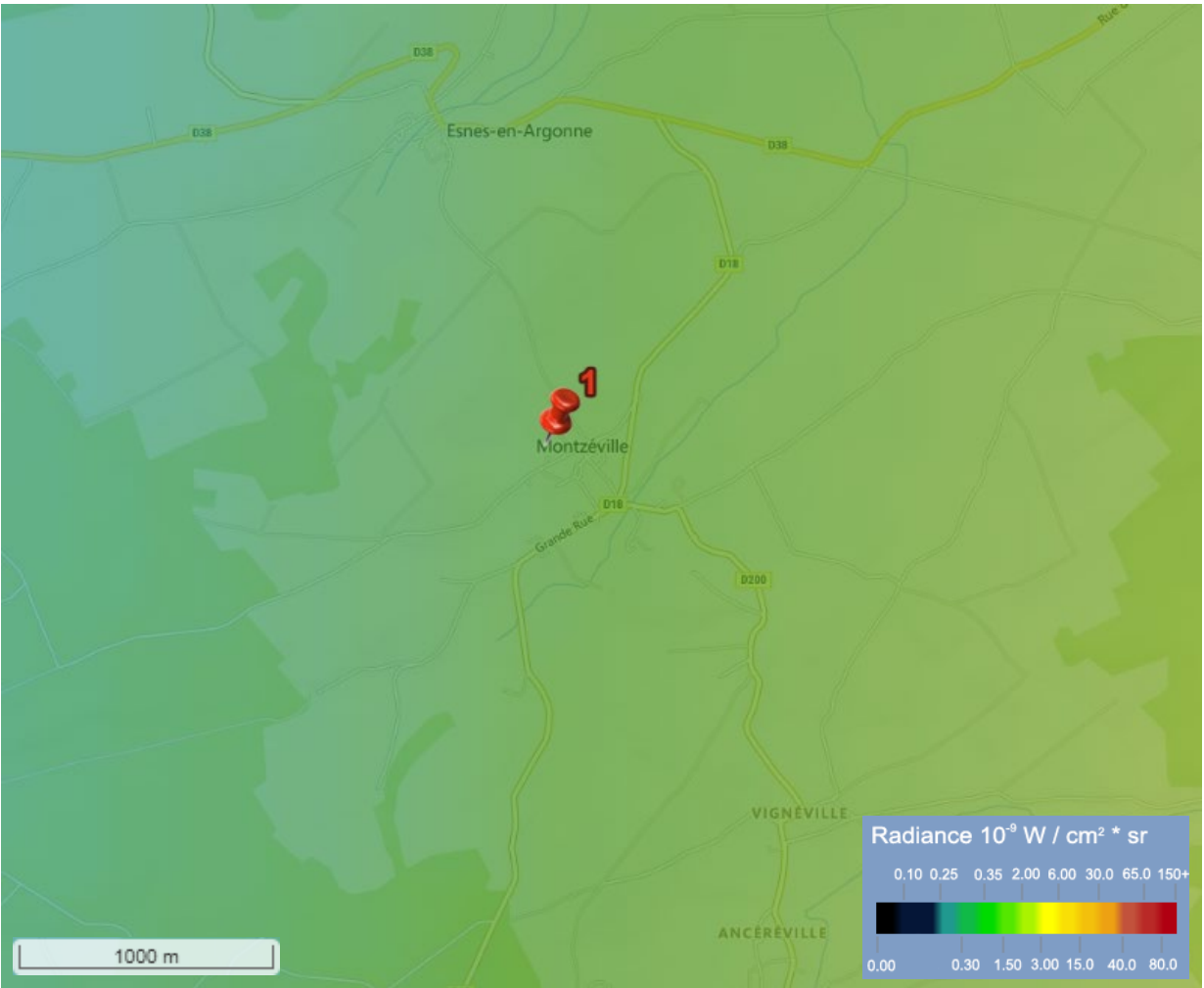


Figure 7 : Carte de la radiance lumineuse

3. Etat initial

3.1 Groupes taxonomiques étudiés

- Les groupes étudiés sont les suivants :
- Flore et les habitats : L'ensemble de la flore et de la végétation a été étudié ;
 - Faune : L'étude s'est focalisée sur tous les vertébrés terrestres et aquatiques (oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères - dont chiroptères) et les invertébrés protégés (parmi les lépidoptères, les odonates, les orthoptères et les coléoptères saproxyliques).

3.2 Calendrier des sessions d'inventaires

Le calendrier ci-dessous indique la pression d'inventaire déployée pour ce projet.

Tableau 10. Calendrier des prospections

Groupes étudiés	Intervenants	Dates d'inventaire	Conditions météorologiques	Conditions techniques et opérationnelles
Flore, habitats naturels	Olivier SAINT-JOURS	25 mars 2025	Eclaircie l'après-midi, vent modéré T°C : 16 à 18 °C	Transect et relevé flore succinct
				Relevé des habitats
Oiseaux				Point d'écoute, identification visuelle et auditive + transects + recherche d'indices de présence (pelotes, etc)
Reptiles				Evaluation des habitats + recherche d'individus à vue
Amphibiens		26 mars 2025	Voile nuageux le matin, vent modéré, atmosphère humide T°C : 7 à 12 °C	Recherche de point d'eau et d'individus à vue de jour
Entomofaune				Evaluation des habitats
Chiroptères				Recherche de gîtes potentiels
Mammifères terrestres				Recherche de traces / empreintes

3.3 Méthodologie d'inventaires

3.3.1 Flore et habitats naturels

L'étude des habitats naturels s'est attachée à décrire les milieux naturels par l'intermédiaire de relevés floristiques ou relevés phytocénotiques. Ces relevés ont porté sur l'assiette foncière du projet. Ainsi, pour chaque milieu homogène, une évaluation du cortège floristique a été menée en décrivant l'abondance de chaque espèce rencontrée par l'intermédiaire de transects.

L'analyse des relevés de chaque synusie a permis de définir des syntaxons phytosociologiques rapportés aux types d'habitats appropriés du code Corine Biotope de niveau 2 voire 3 et, le cas échéant, à son code EUR 27. Ils font également l'objet d'une transposition selon le nouveau système d'interprétation des habitats naturels EUNIS.

3.3.2 Mammifères terrestres

Les prospections ont été réalisées sur l'ensemble du site par l'intermédiaire de transects en privilégiant les biotopes adaptés. Une attention particulière a été apportée à la recherche de traces (empreintes, poils, crottes, restes de repas...) au droit des différents habitats présents.

3.3.3 Chiroptères

Une évaluation visuelle des différents arbres présents a été réalisée. Cette dernière vise à déterminer si les éléments épigés du site sont propices aux Chiroptères. En fonction des observations réalisées, la présence potentielle de gîtes à Chiroptères est ainsi déterminée.

3.3.4 L'avifaune

Le recensement des oiseaux a été réalisé par une détection visuelle et auditive des individus, ainsi que d'indices de leur présence (pelotes de réjection par exemple). Les espèces contactées sur le site et ses abords immédiats sont notées de manière exhaustive. La période d'étude se rapporte au début de la période printanière, et peut apporter des informations sur la fonctionnalité des habitats naturels présents pour plusieurs espèces. En effet, à cette période, la plupart des espèces migratrices nicheuses ne sont pas encore arrivées sur leur site de nidification.

3.3.5 Insectes (lépidoptères, odonates, orthoptères coléoptères saproxylophages)

La période d'investigation n'étant pas propice à l'observation de ces taxons, les efforts de prospection ont donné lieu à une évaluation des habitats pour ces différents groupes.

Concernant les coléoptères saproxylophages : La recherche d'arbres remarquables pouvant offrir des potentialités d'accueil pour les coléoptères a été réalisée lors des investigations visant à identifier les arbres morts ou sénescents.

Une inspection minutieuse de la surface des troncs à la recherche d'indices de présence ou d'individus a ensuite été effectuée (présence de trous caractéristiques) sur les sujets potentiels. Une attention particulière a été portée sur les éléments suivants :

- présence de trous d'entrée/sortie,
- présence de fèces (crottes de larves) dans le terreau ou la sciure,
- présence de larves, imagos, restes d'adultes (prédation des pics),
- présence de terreau propice au développement larvaire.

3.3.6 Les Amphibiens

Les investigations ont, dans un premier temps, consisté à identifier les habitats d'espèces (points d'eau et structures paysagères pertinentes) afin de cibler les prospections à effectuer. En l'absence de point d'eau, des prospections diurnes ont été réalisés à la recherche d'individus en phase terrestre (déplacement, axe de déplacement).

La détermination des espèces a été réalisée par observation directe, notamment pour les espèces facilement observables ou décelables par le chant.

3.3.7 Les Reptiles

La période d’investigation n’étant pas optimale à l’observation de ce taxon, les efforts de prospection ont concerné les reptiles également avec, cependant, des limites dans les investigations selon les conditions météorologiques. Cela a donc consisté à réaliser des transects au niveau des habitats et micro-habitats favorables à ces espèces aux heures les plus chaudes (bords de route, talus, lisières...). Elles visent à contacter les individus venant s'exposer au soleil (thermorégulation). La détermination des espèces a été réalisée par observation directe.

Une évaluation des habitats pour ce groupe a été également réalisée.

En conséquence, la visite sur site s’est principalement attachée à évaluer les potentialités d’accueil de l’aire d’étude pour les différents groupes faunistiques, peu ou non représentatives de la biodiversité locale.

3.3.8 Limites rencontrées

L’étude réalisée doit permettre le pré-diagnostic des enjeux écologiques potentiels relatifs au site. En ce sens, une session unique « début de printemps » a été planifiée.

Compte tenu du cycle biologique des taxons, la visite effectuée à la fin mars 2025 a donné lieu à un inventaire limité de la flore et de la faune.

3.4 Méthode d’évaluation des enjeux

Le pré-diagnostic écologique a été réalisé en période peu favorable pour l’observation de la faune et de la flore. On définira donc les enjeux comme potentiels.

L’analyse des données faunistiques et floristiques collectées lors des inventaires naturalistes permettent de définir et hiérarchiser les niveaux d’enjeux écologiques (bio-évaluation) propres à chaque espèce, à chaque habitat et à chaque habitat d’espèces.

Les enjeux floristiques, faunistiques et des habitats sont définis par leur statut de menace et de conservation et les indices de rareté. Les enjeux des habitats d’espèces sont définis par leur fonctionnalité écologique et les enjeux intrinsèques des espèces associées.

Concernant l’étude du statut de conservation, toutes les régions ne disposent pas des mêmes outils. La Liste rouge régionale sera privilégiée afin d'étudier l'intérêt de chaque espèce et habitat au niveau local. En cas d'absence de statut de conservation au niveau régional, les études porteront sur la prise en compte des listes de raretés si elles existent ou tout autre critère élaboré régionalement et validé par le CSRPN (ex : Liste des enjeux de conservation régionaux en région Nouvelle Aquitaine).

En dernier recours, il sera effectué un report au statut de conservation national (catégories UICN) afin de disposer d'une donnée représentative de l'intérêt de l'espèce étudiée.

3.4.1 Flore et habitats naturels

3.4.1.1 Habitats naturels

La valeur patrimoniale propre d’un habitat est déterminée par les critères suivants :

- le statut de menace (habitats inscrits dans les listes rouges régionales UICN dans les régions où elles existent) ;
- à défaut :
- l’indice de rareté d’après les listes établies par les Conservatoires Botaniques ;
- l’inscription à l’Annexe I des cahiers Natura2000 (habitats d’intérêt communautaire)

Tableau 11. Niveau d’enjeu intrinsèque des habitats

Critères de patrimonialité (menace/conservation)	Enjeu régional de l’espèce
CR : En danger critique à l’échelle régionale	Très fort
EN : En danger à l’échelle régionale	Fort
VU : Vulnérable à l’échelle régionale	Assez fort
NT : Quasi-menacée à l’échelle régionale / habitat d'intérêt communautaire (Annexe I) / indice de rareté régionale est supérieur à R	Modéré
LC : Préoccupation mineure (non menacée) à l’échelle régionale	Faible
Habitats entièrement ou fortement anthropisés	Très faible/négligeable

3.4.1.2 Flore patrimoniale

L’analyse des données floristiques collectées lors des inventaires naturalistes permet de définir un niveau d’enjeu stationnel (bio-évaluation) propre à chaque espèce à partir de son enjeu régional. Ainsi, une espèce floristique est considérée comme patrimoniale lorsqu’elle répond à l’un des critères suivants :

- inscrite sur la liste rouge régionale avec un statut de menace égal ou supérieur à Quasi-menacé
- inscrite à l’Annexe II de la Directive Habitats
- dont l’indice de rareté régionale est supérieur à R (rare)

Tableau 12. Niveau d’enjeu régional des espèces floristique

Critères de patrimonialité (menace/conservation)	Enjeu régional de l’espèce
CR : En danger critique à l’échelle régionale	Très fort
EN : En danger à l’échelle régionale	Fort
VU : Vulnérable à l’échelle régionale	Assez fort
NT : Quasi-menacée à l’échelle régionale / Annexe II de la Directive Habitats / indice de rareté régionale supérieur à R	Modéré
LC : Préoccupation mineure (non menacée) à l’échelle régionale	Faible

3.4.1.3 Hiérarchisation des enjeux floristiques des habitats

La méthode de hiérarchisation des enjeux floristiques des habitats prend en compte le niveau d’enjeu d’espèces le plus fort de l’habitat considéré ainsi que sa fonctionnalité écologique.

Tableau 13. Niveau d’enjeu floristique des habitats

Niveaux de valeur écologique	Critères
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu très fort	Très Fort
- Présence de plus d’une espèce floristique à enjeu fort	
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu fort	Fort
- Présence de plus d’une espèce floristique à enjeu assez fort	
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu assez fort	Assez fort
- Présence de plusieurs espèces floristiques à enjeu modéré (≥ 4)	
- Présence d'au moins une espèce floristique à enjeu modéré	Modéré
- L’habitat présente un intérêt écologique floristique pour un cortège spécifique remarquable	
Présence uniquement d’espèces banales à enjeu faible	Faible
- Absence d’espèces floristiques même à enjeu faible	Très faible/négligeable
- Habitat très anthropisé sans intérêt écologique pour la flore	

3.4.2 Faune

3.4.2.1 Espèces faunistiques patrimoniales

L’analyse des données faunistiques collectées lors des inventaires naturalistes permet de définir un niveau d’enjeu stationnel (bio-évaluation) qui reprend le même schéma d’évaluation que celui des espèces floristiques.

Une espèce faunistique indigène est considérée comme patrimoniale à l’échelle régionale lorsqu’elle répond strictement à au moins un des critères de sélection énumérés ci-dessous :

- inscrite sur la liste rouge régionale avec un état de conservation égal ou supérieur à Quasi-menacée
- inscrite à l’Annexe II de la Directive Habitats ou à l’Annexe I de la Directive Oiseaux

Au total, 5 niveaux d’enjeu régionaux sont définis : très fort, fort, assez fort, modéré, faible.

La méthode de hierarchisation des enjeux stationnels des espèces s’appuie sur ces critères tout en prenant en compte les facteurs biotiques à l’échelle locale (du site étudié et de ses abords). Le niveau d’enjeu local est donc susceptible d’être pondéré (augmenté ou diminué d’un niveau) intégrant de ce fait la notion « à dire d’expert ».

Tableau 14. Niveau d’enjeu régional des espèces faunistiques

Critères de patrimonialité (menace/conservation)	Enjeu régional de l’espèce
CR : En danger critique à l’échelle régionale	Très fort
EN : En danger à l’échelle régionale	Fort
VU : Vulnérable à l’échelle régionale	Assez fort
NT : Quasi-menacée à l’échelle régionale / Annexe II de la Directive Habitats / Annexe I de la Directive Oiseaux	Modéré
LC : Préoccupation mineure (non menacée) à l’échelle régionale	Faible

3.4.2.2 Hiérarchisation des enjeux faunistiques des habitats

La méthode d’évaluation et de hiérarchisation des enjeux faunistiques des habitats est appliquée pour chaque groupe faunistique étudié, considérant sa fonctionnalité écologique et l’enjeu des espèces présentes. On attribue à l’habitat considéré l’enjeu du groupe faunistique le plus élevé.

Tableau 15. Niveau d’enjeu faunistique des habitats

Niveaux de valeur écologique	Critères
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu très fort	Très Fort
- Présence de plus d’une espèce faunistique à enjeu fort	
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu fort	Fort
- Présence de plus d’une espèce faunistique à enjeu assez fort	
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu assez fort	Assez fort
- Présence de plusieurs espèces faunistiques à enjeu modéré (≥ 4)	
- Présence d'au moins une espèce faunistique à enjeu modéré	Modéré
- L’habitat présente un intérêt écologique faunistique pour un cortège spécifique remarquable (refuge, nourriture, etc)	
Présence uniquement d’espèces faunistiques communes, protégées ou non, et d’enjeu faible	Faible
- Absence d’espèces faunistiques même à enjeu faible	Très faible/négligeable
- Habitat très anthropisé sans intérêt écologique pour la faune	

3.5 Expertises de terrain

3.5.1 Habitats naturels et semi-naturels

3.5.1.1 Considération générale

Au total, **douze habitats** naturels, semi-naturels ou anthropiques ont été identifiés dans l’aire d’étude **immédiate**. Le site est utilisé actuellement en culture intensive de blé, habitat majoritaire.

Cette culture est en continu vers l’Ouest sans obstacle, après la limite de l’aire d’étude.

La limite Nord est représentée à la fois, par la présence d’un alignement de quelques thuyas de haut jet, et par une haie de 3 an constituée d’essences arbustives indigènes dans un état de conservation correcte mais immature (très jeune). Cette haie, constituée également d’une strate herbacée haute, se poursuit également sur la partie Nord de la limite Est de la zone d’étude.

La partie Est de l’aire d’étude immédiate est également concernée par de la pâture bovine sur laquelle la strate herbacée est souvent rase.

L’aire d’étude est limitée au Sud par un fossé d’écoulement des eaux pluviales et de drainage, alimenté également sur un tronçon par une source, ainsi que par des espaces très anthropisées comprenant des bâtiments et des jardins.

Tableau 16. Liste des habitats observés dans l’aire d’étude

Intitulé de l’habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Monocultures intensives	I1.1	p.	2,2	Il s'agit de l’habitat majoritaire dans la ZIP, qui est géré de manière intensive. La culture en place lors des investigations est le blé. L’agriculture de conservation du sol est pratiquée dans cette parcelle dans le souci de maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production performante. La culture intensive, au Nord, hors ZIP, est du colza et est gérée par un autre agriculteur. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	E2.1	p.	/	Cet habitat est localisé en périphérie Est de l’aire d’étude immédiate. La parcelle est entretenue de l’élevage bovin. La période n’est pas favorable à la reconnaissance de la flore. Cependant, une seule espèce a pu être identifiée et classées dans la flore très commune des prairies mésophiles, il s’agit de <i>Bellis perennis</i>. La strate herbacée semble être beaucoup piétinée dans cet habitat, elle est considérée en état correct de conservation car la partie racinaire reste en place. Il est possible que les espèces végétales souffrent des sècheresses hydriques en période estivale. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Canaux d’eau non salée complètement artificiels x Voiles des cours d’eau (autres que Filipendula)	J5.41 x E5.411	p.	0,0057	Ce fossé de drainage des eaux pluviales a été façonné par l’Homme afin de faire ruisseler les eaux de drainage issues des pluies principalement. Cet habitat a l’air souvent asséché durant l’année, et doit être en eau seulement lors des périodes pluvieuses, afin d’évacuer le surplus d’eaux pluviales non infiltrées dans le sol. Aucune végétation n’est présente en son lit constitué principalement par du gravier, les berges sont très végétalisées avec la présence d’espèces végétales herbacées typique des milieux hygrophiles et ombragées telles que <i>Urtica dioica</i>, <i>Geum urbanum</i> et <i>Galium aparine</i>. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Formations à petits hélophytes des bords des eaux à débit rapide x Voiles des cours d'eau (autres que Filipendula)	C3.11 x E5.411	H.	0,0089	Habitat dans le prolongement du fossé des eaux de drainage asséché, dont l'arrivée des eaux, probablement une source, se fait à la jonction entre ces deux habitats. Cette source aliment principalement cet habitat, secondée par des apports aléatoires d'eaux pluviales. Ce ru, dont le débit d'écoulement est rapide, a été créé par l'Homme il y a plusieurs décennies de cela, afin de favoriser l'évacuation de ces eaux naturelles, mais également des eaux pluviales et de drainage plus en amont. Il sépare, en limite Sud e l'aire d'étude, la culture intensive des parcelles habitées. Son état de conservation est correct. Au niveau de son lit, cet habitat humide est pauvre en espèces, et est dominée par <i>Veronica beccabunga</i>, qui a tendance à coloniser le milieu par endroit. D'autres espèces telles que <i>Glyceria fluitans</i>, <i>Epilobium hirsutum</i> et <i>Rumex obtusifolius</i>, sont présentent également, mais de manière localisée. Des touffes de graminées sont visibles en communautés, mais au vu de la période d'investigation, les espèces n'ont pas pu être déterminées. Au niveau des berges, la majorité des espèces d'herbacées déterminées est typique des milieux hygromésophiles et temporairement humides. Citons <i>Ficaria verna</i>, <i>Glechoma hederata</i> et <i>Urtica dioica</i>. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.	 	Faible
Haies	FA	p.	0,0003	La haie est localisée en périphérie de Sud de l'aire d'étude, à proximité de la route communale et du hangar de stockage agricole. Elle est considérée dans un mauvais état de conservation. En effet, elle est dominée par des Thuyas d'Occident en mauvais état sanitaire, secondés par quelques arbustes indigènes tels que <i>Rosa canina</i>, <i>Sambucus nigra</i>, <i>cornus sanguinea</i> et <i>Corylus avellana</i>. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Haies d'espèces indigènes riches en espèces et récemment plantées x prairies mésiques	FA.3 x E2	p.	0,0014	Cet habitat est présent en périphérie Nord-Est et Nord de l'aire d'étude. Le projet de plantation de cette haie a été initié par l'agriculteur propriétaire de la parcelle agricole étudiée afin de créer des zones refuges favorables à la biodiversité. Les arbustes ont été plantés il y a environ 3 ans, elle est pour le moment dans un stade immature de fonctionnalité écologique. Cependant, les espèces arbustives sont en bon état et poursuivent tous leur croissance. Cette haie est constituée d'essences végétales arbustives indigènes telles que <i>Crataegus sp</i>, <i>Cornus sanguinea</i>, <i>Euonymus europeaus</i>, <i>Sambucus nigra</i>, <i>Prunus spinosa</i>, <i>Prunus avium</i>, <i>Rosa canina</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Carpinus betulus</i> et <i>Salix alba</i>. La strate herbacée non entretenue est caractérisée par la présence d'espèces communes des prés et prairies mésophiles telles que <i>Geranium pyrenaicum</i>, <i>Salvia pratensis</i>, <i>Knautia arvensis</i>, <i>Poterium sanguisorbe</i> et <i>Achillea millefolium</i>. Cette gestion actuelle du milieu permet un moindre dérangement de la petite faune. Habitats semi-naturels fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.	 	Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Alignement d'arbres anthropiques (Thuyas d'occident)	G5	p.	/	Cet habitat correspond aux <i>Thuja occidentalis</i> de haut jet présents en limite Nord-Ouest de la ZIP. Ils ont vraisemblablement été plantés il y a quelques décennies au vu de leur hauteur. Ils sont plutôt en bon état de conservation. Cependant, il s'agit d'une espèce horticole non favorable à la biodiversité locale. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Vergers d'arbres fruitiers	G1.D4	p.	/	Cet habitat est localisé en limite Nord-Ouest de l'aire d'étude immédiate. Il est représenté majoritairement par des variétés fruitières de type <i>Prunus sp.</i> Au vu de leur état, ils ont été sans doute plantés il y a plus de 10 ans. Ils ne sont pas concernés directement par le projet. La strate herbacée de cet habitat, représentée par des espèces très communes, est régulièrement entretenue par son propriétaire. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Bâtiments agricoles (non isolés) et dépendances de jardins de villages	J2.41 x J1	p.	/	Cet habitat correspond majoritairement aux différents bâtiments agricoles de stockage de produits céréaliers et de matériels. Ces bâtiments sont localisés au Sud de l'aire d'étude immédiate, et ne sont pas impactés directement par le projet. A noter qu'une unité de stockage de gaz (méthaniseur) et une dépendance de jardin sont localisées dans des parcelles voisines, en limite Sud-Est de la zone d'étude. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Négligeable

Intitulé de l'habitat	Code EUNIS / Natura2000	Zone humide	Surface occupée dans la ZIP (ha)	Description et statut de conservation	Photographies	Enjeu
Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines	X25	p.	0,0065	Cet habitat est constitué de jardins dont la gestion est différente selon la localisation dans l'aire d'étude. Certains jardins sont très entretenus (propriété occupée), contrastant avec d'autres dont l'entretien n'a pas eu lieu depuis longtemps (friches enherbées), sans doute expliqué par l'absence d'habitants dans les maisons attenantes. La flore de cet habitat est considérée comme commune à très commune. Habitats anthropiques, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles	E5.11	p.	0,0072	Cet habitat, localisé en limite Sud-Est de la ZIP, avoisine directement le ru à débit rapide. Il est colonisé quasi-exclusivement par <i>Urtica dioica</i>. Habitats semi-naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.		Faible
Prairies mésiques et ourlets mésophiles	E2 x E5.22	p.	0,03	Cet habitat est représenté par un complexe de milieux ouverts et semi-ouverts caractérisant les bandes enherbées des champs, les parcelles enherbées très entretenues autour des hangars agricoles, et les lisières de haies ombragées. La flore observée lors des investigations est majoritairement caractéristique des milieux mésophiles. Nous pouvons citer <i>Geum urbanum</i>, <i>Galium aparine</i>, <i>potérium sanguisorbe</i>, <i>Cirsium vulgare</i>, <i>Geranium molle</i>, <i>potentilla reptans</i> ou encore, <i>Knautia arvensis</i>. Habitats naturels, fréquents en région et sans enjeux de conservation particuliers.	 	Faible



Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques
- Secteur Nord

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate.cpg
- Habitats**
- Monocultures intensives (I1.1)
- Pâturages permanents mésotrophes (E2.1)
- Fossés d'écoulement des eaux drainées et ourlets riverains (J5.41 x E5.411)
- Fossés en eaux à débit rapide et ourlets riverains (C3.11 x E5.411)
- Haies (FA)
- Haies d'espèces indigènes et prairies mésiques (FA.3 x E2)
- Alignement de Thuyas d'occident (G5)
- Vergers d'arbres fruitiers (G1.D4)
- Bâtiments agricoles et dépendances (J2.41 x J1)
- Prairies et ourlets mésophiles (E2 x E5.22)
- Jardins domestiques des villages (X25)
- Habitats de hautes herbacées nitrophiles (E5.11)

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 8 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Nord



Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques - Secteur Sud

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate.cpg
- Habitats**
- Monocultures intensives (I1.1)
- Pâturages permanents mésotrophes (E2.1)
- Fossés d'écoulement des eaux drainées et ourlets riverains (J5.41 x E5.411)
- Fossés en eaux à débit rapide et ourlets riverains (C3.11 x E5.411)
- Haies (FA)
- Haies d'espèces indigènes et prairies mésiques (FA.3 x E2)
- Alignement de Thuyas d'occident (G5)
- Vergers d'arbres fruitiers (G1.D4)
- Bâtiments agricoles et dépendances (J2.41 x J1)
- Prairies et ourlets mésophiles (E2 x E5.22)
- Jardins domestiques des villages (X25)
- Habitats de hautes herbacées nitrophiles (E5.11)

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

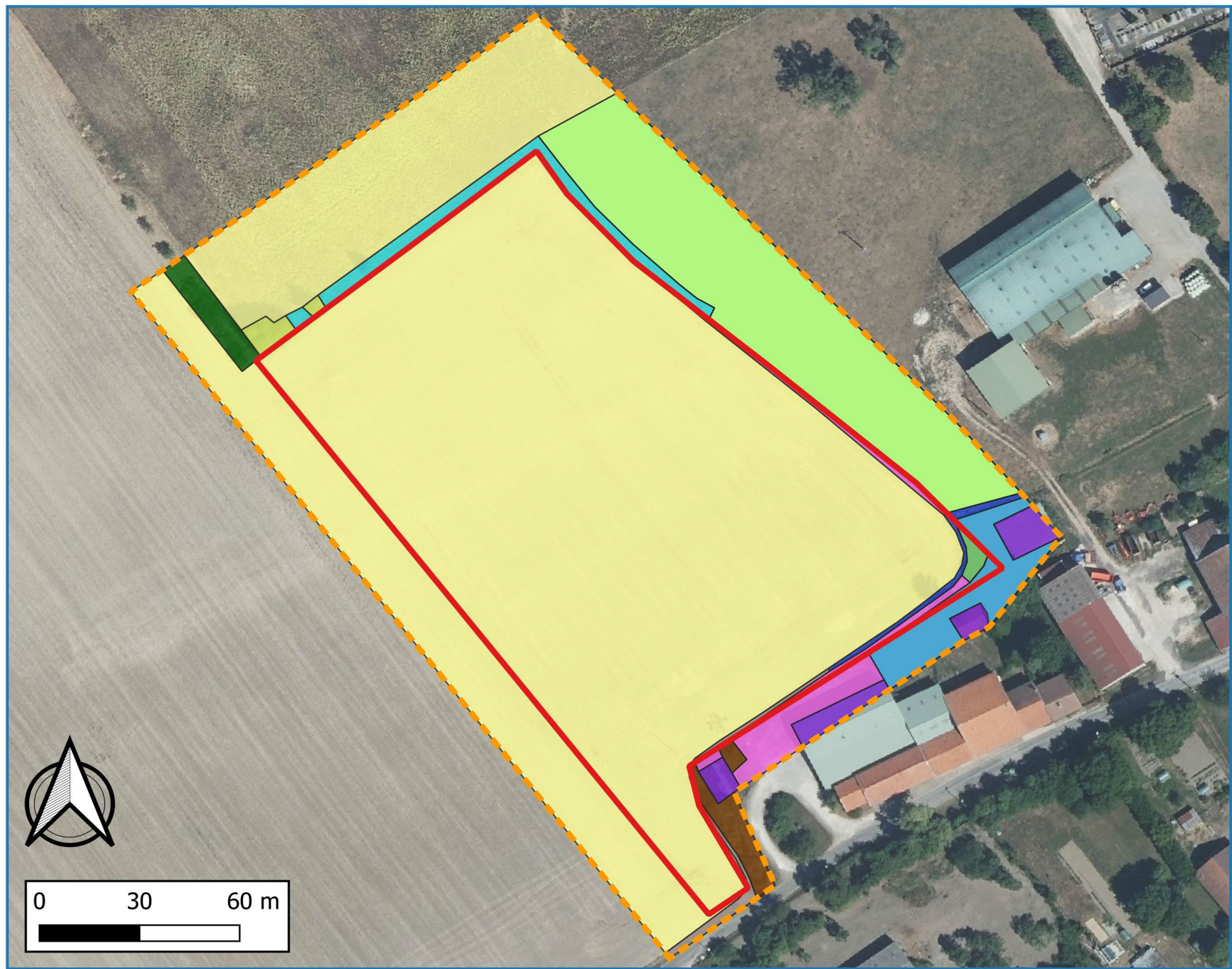
Figure 9 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur Sud



Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate.cpg
- Habitats**
 - Monocultures intensives (I1.1)
 - Pâturages permanents mésotrophes (E2.1)
 - Fossés d'écoulement des eaux drainées et ourlets riverains (J5.41 x E5.411)
 - Fossés en eaux à débit rapide et ourlets riverains (C3.11 x E5.411)
 - Haies (FA)
 - Haies d'espèces indigènes et prairies mésiques (FA.3 x E2)
 - Alignement de Thuyas d'occident (G5)
 - Vergers d'arbres fruitiers (G1.D4)
 - Bâtiments agricoles et dépendances (J2.41 x J1)
 - Prairies et ourlets mésophiles (E2 x E5.22)
 - Jardins domestiques des villages (X25)
 - Habitats de hautes herbacées nitrophiles (E5.11)

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

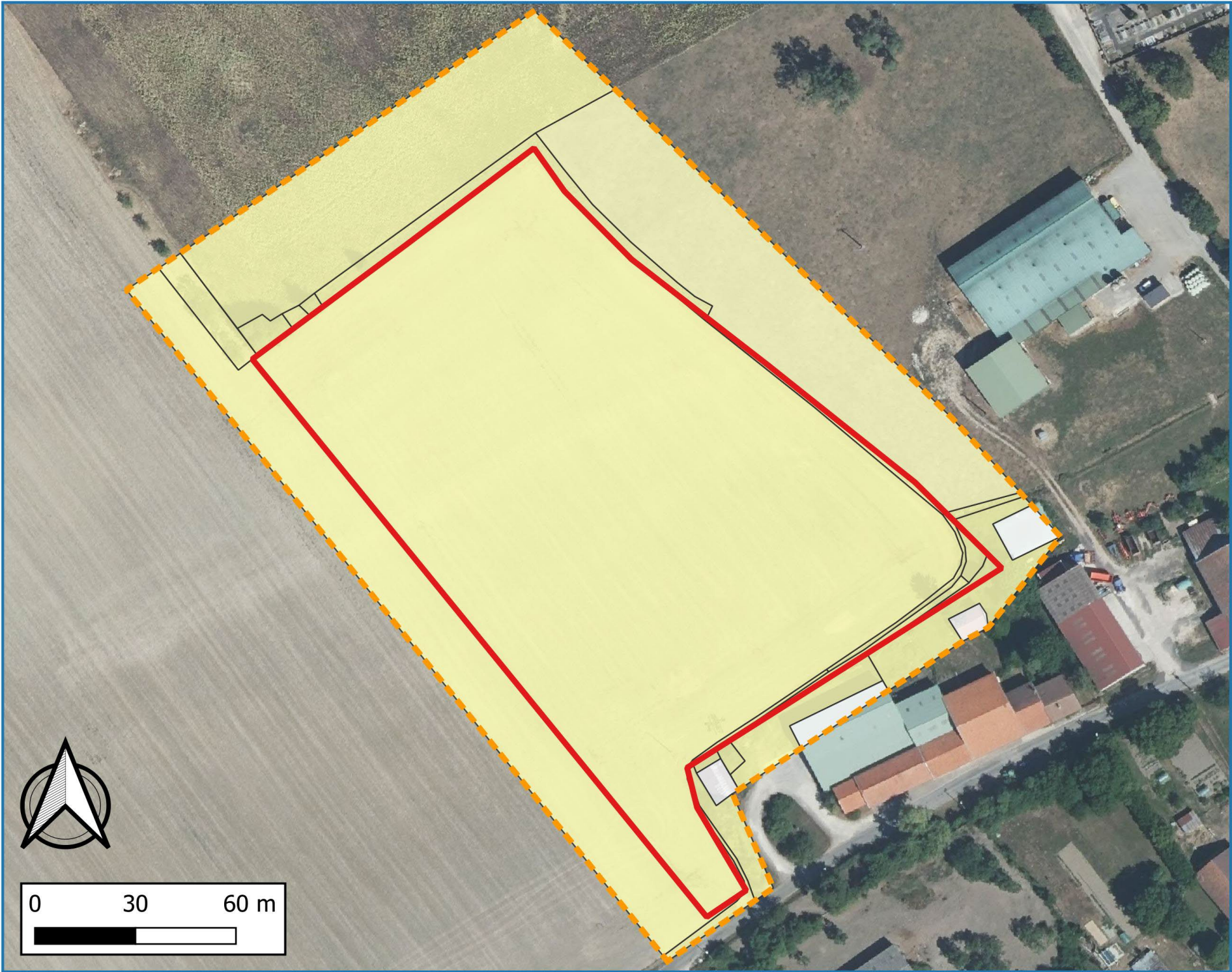
Figure 10 : Caractérisation des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques – Secteur global



Enjeux écologiques liés aux habitats naturels

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate

Niveau d'enjeux des habitats

- Faible
- Négligeable

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 11 : Cartographie des enjeux des habitats

3.5.2 Flore

Voir l'annexe 1.

3.5.2.1 Considération générale

La période d'investigation correspond au début du printemps (fin mars), ce qui signifie que les plantes à floraison précoce peuvent être déterminées. Cependant, la reconnaissance de l'ensemble de la flore présente au sein de l'aire d'étude ne sera pas optimale, et sa liste non exhaustive.

44 espèces floristiques ont pu être déterminées par la floraison précoce ou encore la description de la structure foliaire.

La ZIP présente une diversité floristique modérée pour cette période de l'année. De façon générale, les différents habitats ne présentent pas un fond floristique remarquable. Néanmoins, le site propose une bonne représentativité d'espèces spontanées et communes pour les milieux ouverts mésophiles et hygrophiles.

Parmi la flore déterminée, une espèce est considérée comme ornementale (*Thuja occidentalis*), présents en périphérie de l'aire d'étude. Cependant, aucune espèce floristique exotique envahissante, n'a pu être recensée.

La liste des espèces rencontrées est proposée en Annexe 1.

3.5.2.2 La flore patrimoniale et à enjeu

Parmi les 44 espèces floristiques inventoriées, aucune ne présente un enjeu de conservation.

3.5.2.3 Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes (EVEE) ne constituent pas un enjeu floristique. Leur présence et le risque de dissémination dans des habitats ou des stations d'espèces d'intérêt patrimonial implique cependant une contrainte pour le projet et une nécessité de mise en place de mesures pour circonscrire leur développement.

La région Grand-Est possède une liste hiérarchisée de ces espèces (6 catégories), établie par le Conservatoire Botanique National Nord-Est (CBNNE) :

- **Implantées** : Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes). Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont importants à l'échelle régionale. Elles sont largement répandues sur le territoire ;
- **Emergentes** : Plantes exotiques classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est élevée et leurs impacts sur la flore indigène et/ou sur les fonctionnalités écosystémiques sont d'ores et déjà jugés importants dans leurs localités. Il s'agit d'espèces dont la propagation est encore limitée, leurs populations étant isolées ou à distribution restreinte sur le territoire ;
- **Potentiellement invasives** : Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est souvent élevée mais leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés moyens ou faibles. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est fort ;
- **Liste d'observation** : : Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles à moyens. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible à modéré ;
- **Préoccupation mineure** : Plantes exotiques non classées comme invasives selon la méthode EPPO. Leur capacité de dispersion est faible et leurs impacts sur la flore indigène et/ou les fonctionnalités

écosystémiques sont, en l'état actuel des connaissances, jugés faibles également. Le risque qu'elles prolifèrent (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels est faible ;

- **Liste d'alerte** : Plantes exotiques envahissantes avérées des territoires limitrophes ayant un potentiel invasif fort, et dont le risque de prolifération (envahissement agressif) en milieux naturels et semi-naturels, dans la région Grand-Est, est fort.

Seules les **catégories « Implantées », « Emergentes » et « Liste d'alerte »** peuvent être considérées comme étant des espèces posant réellement des problèmes. Les espèces « Potentiellement invasives », « Liste d'observation » et « Préoccupation mineure » ne représentent pas une menace pour les habitats naturels environnants.

D'après la liste des plantes vasculaires invasives de la région Grand-Est (CBN Grand-Est, 2020, aucune n'a pu être déterminée dans l'aire d'étude au regard de la période d'investigation non optimale.

CONCLUSION SUR LA FLORE (et les EVEE)

Les espèces floristiques qui ont pu être identifiées au droit de l'emprise du projet ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. **Aucune espèce protégée ou menacée** n'a été rencontrée sur les investigations de fin mars 2025. Les habitats présents au sein de la ZIP ne constituent pas un habitat favorable à la présence d'espèce patrimoniale.

Aucune espèce exotique envahissante n'a été constatée au sein de l'aire d'étude.

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour la flore.

3.5.3 Oiseaux

Voir l'annexe 2.

3.5.3.1 Observations sur site

La période d'observation, début de printemps, ne permet pas de statuer de manière exhaustive sur la présence de l'ensemble des espèces nicheuses du site.

25 espèces d'oiseaux ont été recensées, **dont 4 sont nicheuses possibles ou probables** dans l'aire d'étude immédiate, les **21** autres sont considérées comme erratiques et nicheuses dans l'aire éloignée.

3.5.3.2 Oiseaux nicheurs possibles ou probables recensés dans l'aire d'étude immédiate

L'avifaune nicheuse possible ou probable dans la zone d'étude et ses abords immédiats se répartit selon leur habitat de nidification entre :

- **Espèces des milieux agricoles ouverts, cultures et prairies (2)** : Alouette des champs, Tarier pâtre ;
- **Espèces liées aux habitats forestiers et boisés (1)** : Pinson des arbres ;
- **Espèces ubiquistes (1)** : Pigeon ramier ;

L'Alouette des champs a été vu dans la parcelle de blé (un contact). Cette espèce construit habituellement son nid sur un sol pourvu de végétation peu dense et pas trop haute (15 à 40 cm environ de hauteur). Les habitats de prédilections sont les milieux agricoles et les prairies éloignés d'une dizaine de mètres de toute structure verticale végétale ou bâtie. A cette période, le blé est de très faible hauteur, mais il est possible qu'en croissant, il attire plus favorablement cette espèce d'oiseau pour la nidification.

Un mâle Tarier pâtre a été observé à plusieurs reprises dans la haie de jeunes espèces arbustives indigènes au Nord-Est de l'aire d'étude. En effet, cet habitat est adapté car il est constitué d'une formation herbacée haute

qui permet à cette espèce d’y cacher son nid au sol. A noter que l’individu se positionnait souvent en hauteur sur un piquet pour émettre un chant caractéristique de comportement territorial.

Un couple de Pigeon ramier a été vu à maintes reprises se poser dans les Thuyas de haut jet localisés au Nord-Est de l’aire d’étude.

Cette liste est considérée comme modérément satisfaisante, et certains habitats au sein de l’aire d’étude immédiate pourraient accueillir favorablement d’autres espèces nicheuses potentielles qui ne sont pas encore revenues de migration au moment des investigations.

Parmi les 4 espèces nicheuses observées sur site, seule l’Alouette des champs est d’intérêt patrimonial, et le détail des observations est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17. Avifaune nicheuse à enjeu dans l’aire d’étude

LRR : Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs du Grand-Est (2024) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Évaluation <i>in situ</i>	Enjeu local
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	LRR (NT)	Modéré	<u>1 canton</u> : 1 mâle chanteur contacté au Sud de la ZIP, en vol caractéristique de comportement territorial (1 seul contact lors des investigations) D’autres individus ont été entendus et/ou vus dans les parcelles agricoles intensives des alentours. Au vu des nombreuses aires de report aux alentours, plus favorables ou identiques à celle de la ZIP, l’enjeu est réévalué à faible localement	Faible

3.5.3.3 Oiseaux nicheurs possibles ou probables recensés hors aire d’étude immédiate

21 espèces observées hors de l’aire d’étude immédiate sont considérées comme non nicheuses dans ce périmètre. Il s’agit de migrateurs en halte ou de passage survolant uniquement l’aire d’étude pour se nourrir ou s’abreuver.

- Espèces uniquement en survol du site (3 espèces) : Linotte mélodieuse, Buse variable, Faucon crécerelle ;
- Espèces nicheuses certaines, possibles ou probables à proximité de l’aire d’étude immédiate en saison printanière (18 espèces) : Lorient d’Europe, Serin cini, Chardonneret élégant, Verdier d’Europe, Pouillot véloce, Tourterelle turque, Moineau domestique, Rougegorge familier, Pigeon biset, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Rougequeue noir, Accenteur mouchet, Faisan de colchide, Merle noir, Etourneau sansonnet, Bergeronnette grise.

3.5.3.4 Oiseaux nicheurs potentiels dans l’aire d’étude immédiate

Au vu des habitats rencontrés dans l’aire d’étude immédiate et de l’aire de répartition de certaines espèces migratrices, celles-ci peuvent potentiellement être nicheuses au sein du site.

- Espèces des milieux agricoles ouverts, cultures et prairies (2) : Pipit des arbres, Bruant proyer ;

Tableau 18. Avifaune nicheuse potentielle à enjeu dans l’aire d’étude

PN : Protection en France métropolitaine / LRR : Liste rouge régionale des Oiseaux nicheurs du Grand-Est (2024) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Reproduction potentielle au sein de l’aire d’étude immédiate	Enjeu potentiel local
Pipit des arbres <i>Alauda arvensis</i>	PN LRR (VU)	Assez fort	Oui	Assez fort
Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	PN LRR (NT)	Modéré	<u>Oui</u>	Modéré

Ces deux espèces migratrices, observées dans un rayon d’environ 5 km au cours de ces cinq dernières années, n’ont pas été recensées lors des investigations des 25 et 26 mars 2025. Même si certains individus peuvent être déjà revenus de migration à cette période, d’autres peuvent ne pas l’être.

Concernant le Pipit des arbres, l’enjeu potentiel local est maintenu à assez fort car la présence d’herbes hautes observées dans la jeune haie en limites Nord et Nord-Est, et favorables à la nidification au sol, est très peu représenté aux alentours.

Idem pour le Bruant proyer, son enjeu potentiel local est maintenu à modéré car cet habitat à strate herbacée haute est également favorable à sa présence, tout en avoisinant la culture agricole qui lui permet d’avoir un milieu ouvert de prédilection à proximité directe.

3.5.3.5 Fonctionnalité et utilisation de l’aire d’étude par les oiseaux

L’aire d’étude immédiate (ZIP et bande tampon) constitue une zone de nidification particulièrement intéressante pour les cortèges des espèces des milieux ouverts agricoles et prairiaux (Alouette des champs par exemple). La strate herbacée haute accompagnant la jeune haie au Nord et au Nord-est est également intéressante pour les espèces nichant au sol.

Les haies récemment plantées au Nord et au Nord-Est ne sont pas encore fonctionnelles écologiquement parlant. Cependant, dans quelques années, elles seront très intéressantes pour le cortège des milieux buissonnants représenté par des espèces patrimoniales telles que la Pie-grièche écorcheur ou encore le Bruant jaune.

Une autre haie de quelques dizaines de mètres de long est localisée au Sud de l’aire d’étude immédiate. Cependant, du fait de son état de conservation et de sa proximité avec les hangars, elle n’est pas attractive pour ce taxon.

Les arbres localisés au Nord-est de l’aire sont surtout représentés par des espèces ornementales et d’intérêt écologique faible. Cependant, ils peuvent servir de perchoir pour les espèces dont le mâle utilise les structures végétales verticales pour marquer son territoire et attirer les femelles.

CONCLUSION SUR L’AVIFAUNE

Parmi les 25 espèces recensées de façon certaine dans l’aire d’étude immédiate et à proximité, 18 sont protégées à l’échelle nationale. 4 sont nicheuses certaines dans la zone d’étude dont 1 présente un enjeu modéré à l’échelle régionale durant la période de nidification (Alouette des champs). Cependant, il est réévalué à localement faible du fait des nombreuses aires de report aux alentours, plus favorables ou identiques à celle de la ZIP.

Concernant les espèces potentiellement nicheuses dans l’aire d’étude immédiate, le Pipit des arbres et le Bruant proyer ont été observés lors des cinq dernières années dans un rayon d’environ 5 km autour de l’aire d’étude. Le Pipit des arbres étant l’espèce majorante, **un enjeu local potentiellement assez fort est donc retenu pour ce groupe taxonomique.**



Localisation de l'avifaune patrimoniale recensée dans l'aire d'étude

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL

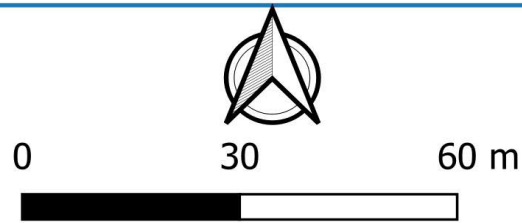


Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate

Avifaune patrimoniale

- Alouette des champs



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 12 : Localisation de l'avifaune patrimoniale dans l'aire d'étude

3.5.4 Entomofaune

Voir l’annexe 3.

3.5.4.1 Lépidoptères

Au vu de la période d’investigation (fin mars), **seules les espèces précoces, très souvent communes, peuvent être rencontrées.**

Au cours des investigations, **1 espèce de Lépidoptères**, appartenant à la famille des *Nymphalidae*, a été observée sur le site d’étude. Il s’agit du Paon-du-jour (Aglais io), avec un individu rencontré au Sud-Ouest de la parcelle d’étude, à proximité de la zone enherbée jouxtant le fossé de drainage des eaux naturelles.

Au vu des habitats rencontrés, seul un cortège d’espèces communes est attendu au printemps et à l’été dans l’aire d’étude immédiate.

En effet, les zones de cultures exploitées de manière intensive, et la parcelle de pâtures bovines régulièrement piétinée sont peu favorables à ce groupe taxonomique.

A noter que l’habitat du fossé en eaux à débit rapide, situé en limite Sud de la ZIP, ainsi que celui des zones enherbées en friche dans l’aire d’étude immédiate, pourraient être modérément attractants. Cependant, ils sont de petites superficies, situés à proximité de la parcelle agricole intensive qui utilisent des intrants de synthèse engendrant une qualité moyenne des milieux.

CONCLUSION LES LEPIDOPTERES

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.4.2 Odonates

Au vu de la période d’investigation défavorable (fin mars), **aucune espèce d’odonate n’a été rencontrée sur le site d’étude.** Un habitat présent dans la ZIP est de nature humide, il s’agit du fossé de drainage des eaux naturelles alimenté actuellement en continu par une source. Le débit d’écoulement des eaux est modérément rapide, ce qui pourrait être attractant pour l’Agrion de Mercure, rendant la reproduction de cet odonate probable sur le site. D’après l’analyse des données naturalistes, l’espèce a déjà été rencontrée dans un rayon d’environ 5 km autour de l’aire d’étude immédiate.

Tableau 19. Avifaune nicheuse à enjeu dans l’aire d’étude

PN : Protection en France métropolitaine / LRR : Liste rouge des Odonates du Grand-Est (2023) / CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée / Ann.2 : Annexe II de la Directive Habitats / DZ : Déterminante ZNIEFF en Lorraine

TAXON	Statut de protection / conservation	Enjeu régional	Reproduction potentielle au sein de l’aire d’étude immédiate	Enjeu potentiel local
Agrion de Mercure <i>Alauda arvensis</i>	PN LRN (NT) Ann.2, DZ	Modéré	Oui	Modéré

Cette espèce est inféodée aux milieux des eaux courantes permanentes de faible importance, claires et végétalisées, caractéristiques qu’on retrouve dans un des habitats du site. Les adultes se nourrissent d’insectes qu’ils chassent en vol. Son domaine vital est représenté par des petites surfaces, et l’adulte s’éloigne très rarement des habitats de développement larvaire.

CONCLUSION LES ODONATES

Un enjeu potentiellement modéré est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.4.3 Orthoptères et Coléoptères saproxylophage

Au vu de la période d’investigation (février), **aucune espèce** n’a été identifiée. Pour les Orthoptères, des espèces peu exigeantes et communes sont susceptibles de fréquenter la ZIP et sa bande tampon en période favorable.

Concernant les coléoptères une absence de traces a été constatée sur les arbres investigués. Aucun arbre remarquable n’a été répertorié.

CONCLUSION ORTHOPTERES et Coléoptères saproxylophage

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ces deux groupes taxonomiques.

3.5.5 Reptiles

Au vu de la période d’investigation (février), **aucune espèce** n’a été identifiée. Toutefois, certaines zones des milieux ouverts de l’aire d’étude immédiate sont potentiellement favorables à des espèces communes telles que le lézard des murailles.

CONCLUSION REPTILES

Toutes les espèces de reptiles sont protégées en France. Le lézard des murailles est susceptible de fréquenter la ZIP.

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.6 Amphibiens

Un milieu humide constitué d’un fossé en eau courante est présent en limite Sud et Sud-Est de la ZIP. Ce n’est pas un milieu aquatique préférentiel pour les amphibiens, taxon préférant les points d’eau stagnants.

Au cours des investigations de jour, **aucune espèce** d’amphibien n’a été recensée dans la ZIP, ni au stade œuf, ni au stade adulte.

Ce groupe taxonomique ayant un mode de vie bi-phasique, ils passent une partie de l’année à terre mais se reproduisent dans les milieux aquatiques. L’absence de point d’eau stagnant n’est pas favorable à leur écologie. De plus, la présence de clôture au niveau des propriétés, ainsi que proximité avec la parcelle agricole à vocation intensive ne facilitent pas leur déplacement.

CONCLUSION AMPHIBIENS

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.7 Chiroptères

Aucun gîte potentiel ou avéré n’a été recensé dans l’aire d’étude. La recherche de gîtes a été effectuée au niveau du tronc des quelques arbres de haut jet situés au Nord du site, même s’ils ne semblaient pas favorables. Ceux-ci ne présentent ni décollements d’écorce ni cavités.

La zone de pâturage, le fossé avec écoulement d’eau à débit rapide et les petits milieux ouverts herbacées, peuvent être utilisées pour l’alimentation car ces habitats peuvent attirer les insectes constituant leurs proies.

CONCLUSION DE LES CHIROPTERES

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.5.8 Mammifères terrestres

Aucune espèce de mammifère n’a été constaté visuellement dans la ZIP.

Cependant, des traces de cervidés, et des entrées de galeries de micromammifères à certains endroits de la zone agricole et des milieux enherbés, révèlent leur présence au sein de la ZIP.

CONCLUSION MAMMIFERES TERRESTRES

Un enjeu potentiellement faible est retenu pour ce groupe taxonomique.

3.6 Synthèse des enjeux potentiels écologiques

La synthèse des enjeux potentiels écologiques par habitats est présentée ci-après, cette dernière reprend les enjeux intrinsèques de l’habitat naturels ainsi que les enjeux potentiels floristiques et faunistiques (utilisation du site, etc).

Tableau 20 : Détermination des enjeux globaux des habitats d’espèces

Habitat (Code EUNIS)	Enjeu intrinsèque	Enjeux potentiels floristiques	Enjeux potentiels faunistiques					Niveau d’enjeu potentiel global
			Oiseaux	Entomofaune	Herpétofaune	Chiroptères	Mammifères terrestres	
Cultures intensives (I1.1)	Faible	Faible	Faible <i>Alouette des champs (nidification possible voire probable, aires de report favorables)</i>	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage (E2.1)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Canaux d’eau non salée complètement artificiels x Voiles des cours d’eau (autres que Filipendula) (J5.41 x E5.411)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Formations à petits hélophytes des bords des eaux à débit rapide x Voiles des cours d’eau (autres que Filipendula) (C3.11 x E5.411)	Faible	Faible	Faible	Modéré <i>Agrion de mercure (habitat de reproduction potentiel)</i>	Faible	Faible	Faible	Modéré
Haies (FA)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Haies d’espèces indigènes riches en espèces et récemment plantées x prairies mésiques (FA.3 x E2)	Faible	Faible	Assez fort <i>Pipit des arbres, Bruant proyer (habitat de reproduction potentiel)</i>	Faible	Faible	Faible	Faible	Assez fort
Alignement d’arbres anthropiques (Thuyas d’occident) (G5)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Vergers d’arbres fruitiers (G1.D4)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Bâtiments agricoles (non isolés) et dépendances de jardins de villages (J2.41 x J1)	Négligeable	Négligeable	Faible	Négligeable	Négligeable	Faible	Négligeable	Négligeable

Habitat (Code EUNIS)	Enjeu intrinsèque	Enjeux potentiels floristiques	Enjeux potentiels faunistiques					Niveau d'enjeu potentiel global
			Oiseaux	Entomofaune	Herpétofaune	Chiroptères	Mammifères terrestres	
Jardins domestiques des villages et des périphéries urbaines (X25)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Habitats des plaines colonisés par de hautes herbacées nitrophiles (E5.11)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
Prairies mésiques entretenues et ourlets mésophiles (E2 x E5.22)	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible



Caractérisation des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude -
Secteur Nord

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL

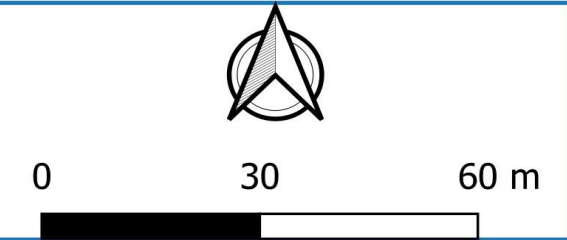


Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate

Niveaux d'enjeu potentiel global

- Assez fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable



SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 13 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Nord



Caractérisation des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude -
Secteur Sud

Projet centrale solaire en milieu agricole - Parcelle ZA30 - Montzéville (55)

MICEOL



Légende

- ZIP
- Aire étude immédiate

Niveaux d'enjeu potentiel global

- Assez fort
- Modéré
- Faible
- Négligeable



0 30 60 m

SOCOTEC ENVIRONNEMENT, MICEOL
Avril 2025

Figure 14 : Cartographie des enjeux potentiels globaux dans l'aire d'étude – Secteur Sud

4. Conclusion

L'aire d'étude n'est concernée ni par un zonage de protection, ni par un intérêt écologique spécifique, ni par la présence d'un corridor écologique. Ainsi, les enjeux liés au contexte écologique de cette zone sont considérés comme faibles.

Toutefois, les enjeux écologiques sont évalués comme potentiellement assez fort pour l'avifaune en période de nidification compte-tenu de la présence potentielle du Pipit des arbres et du Bruant proyer dans l'aire d'étude, modéré pour les odonates avec la reproduction potentielle en limites Sud et Sud-Est de l'Agrion de Mercure (habitat du fossé de drainage végétalisé en eau courante), et faibles pour les habitats, la flore et les autres groupes taxonomiques. Par ailleurs, aucun point d'eau stagnant n'a été identifié sur le site, rendant la reproduction de certains taxons impossible (amphibiens et la plupart des odonates).

Nous sommes dans un contexte d'agriculture intensive et en périphérie de surfaces bâties (bâtiments agricoles, maisons).

Même si la parcelle agricole intensive de la ZIP ne représente pas une zone préférentielle d'accueil pour la faune en général, elle peut néanmoins attirer certaines espèces strictement inféodées aux milieux ouverts agricoles et prairiaux selon les caractéristiques de la couverture végétale au moment de la reproduction (exemple : cas du Busard cendré en reproduction certaine sur d'autres terres agricoles du village).

D'autres habitats en limites de ZIP sont écologiquement intéressants entre les vastes étendues agricoles, et les surfaces bâties du village ; il s'agit d'une jeune haie d'essences arbustives indigènes plantée il y a 3 ans en limites Nord et Nord-Est par le propriétaire de cette ZIP, dans laquelle une strate herbacée haute peut s'exprimer, mais également du fossé de drainage végétalisé alimenté en continu par une source, qui en fait une zone humide intéressante au milieu de ces parcelles terrestres pour la faune du secteur.

Concernant la haie, dans quelques années, son pouvoir attractif sera encore plus fort pour la faune du cortège des milieux buissonnants (reproduction, refuge, alimentation).

Une seule session d'investigation réalisée en début de saison printanière (fin mars) ne permet pas d'écarter la possibilité de présence d'autres espèces à enjeux sur le site (que celles recensées de manière certaine) tout au long de l'année. Par conséquent, il est recommandé de mener des investigations supplémentaires pendant les périodes propices.

BIBLIOGRAPHIE

Documents règlementaires

La Directive « Oiseaux » : 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

La Directive « Habitats, Faune, Flore » : 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 15 septembre 2012, modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 23 mai 2013 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des mollusques protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Arrêté du 03 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale.

Arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

UICN. *Liste rouge des oiseaux nicheurs du Grand Est*, 2024.

UICN. *Liste rouge des oiseaux hivernants du Grand Est*, 2024.

UICN. *Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine*, 2017.

UICN. *Liste rouge des amphibiens du Grand Est*, 2023.

UICN. *Liste rouge des Reptiles du Grand Est*, 2023.

UICN. *Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine*, 2012.

UICN. *Liste rouge des Odonates du Grand-Est*, 2023.

UICN. *Liste rouge des Orthoptères et Mantoptères du Grand-Est*, 2024.

UICN France, FCBN, AFB & MNHN). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine*, 2018. Paris, France.

CBN Alsace Lorraine. *Liste rouge régionale de la flore vasculaire de Lorraine*, 2015.

Ouvrages et articles scientifiques

D. STREETER et Co. *Guide DELACHAUX des fleurs de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, mai 2011.

M. CHAZEL, L. CHAZEL. *Guide des traces n'animaux de France et d'Europe*, 2017.

L. ARTHUR, M. LEMAIRE. *Cahier d'identification – Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.

Biotope Editions, mai 2009.

M. BARATAUD. *Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe*. Biotope Editions, juin 2015.

D. MARTIRE, F. MERLIER, B. TURLIN. *Guide des plus beaux papillons et leurs fleurs favorites*. Editions Belin, 2016.

E. SRADET, C. ROESTI, Y. BRAUD. *Cahier d'identification - Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.

Biotope édition, 2015.

K. – D.B. DIJKSTRA. *Guide des Libellules de France et d'Europe*. Delachaux et Niestlé, 2015.

R. FITTER, A. FITTER, A. FARRER. *Guide des graminées – Carex, joncs, fougères*. Delachaux et Niestlé, 1991.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT. *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets*, 2001.

EUROPEAN UNION. *Invasive Alien Species of Union concern*, 2017.

5. Annexes

5.1 Annexe 1 : Statuts de protection et de conservation des espèces végétales recensées

Statuts de protection des espèces végétales recensées

Protection nationale

- Art.1 : Arrêté du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire

Protection régionale

- Arrêté du 03 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégée en région Lorraine complétant la liste nationale

Statut de conservation des espèces végétales recensées

- Proportion des espèces de trachéophytes de Lorraine par catégorie de menace UICN

- RE disparue au niveau régional
- CR* peut-être disparue au niveau régional
- CR en danger critique
- EN en danger
- VU vulnérable
- NT quasi menacé
- LC préoccupation mineure
- DD données insuffisantes

Liste rouge de la Flore vasculaire de Lorraine (2015, CBNNE)

Tableau 21 : Liste de la flore inventoriée sur site d'étude

TAXONS		DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION ET SENSIBILITE					CONSERVATION	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	Rég.	PN A	S N	S R	Nat.	Rég.
Arum tacheté	Arum maculatum							LC	LC
Ortie dioïque	Urtica dioica							LC	LC
Géranium herbe à Robert	Geranium robertianum							LC	LC
Lierre grimpant	Hedera helix							LC	LC
Épilobe hérissé	Epilobium hirsutum							LC	LC
Cirse commun	Cirsium vulgare							LC	LC
Benoîte commune	Geum urbanum							LC	LC
Gaillet gratteron	Galium aparine							LC	LC
Alliaire officinale	Alliaria petiolata							LC	LC
Oseille	Rumex							-	-
Lierre terrestre	Glechoma hederacea							LC	LC
Luzerne d'Arabie	Medicago arabica							LC	LC
Géranium à feuilles molles	Geranium molle							LC	LC
Érable champêtre	Acer campestre							LC	LC
Rosier des chiens	Rosa canina							LC	LC
Ficaire printanière	Ficaria verna							LC	LC
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata							LC	LC
Véronique de Perse	Veronica persica							NA	NA
Cardère sauvage	Dipsacus fullonum							LC	LC
Thuya d'occident	Thuja occidentalis							NA	LC
sureau noir	Sambucus nigra							LC	LC
Noisetier	Corylus avellana							LC	LC
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea							LC	LC
Véronique des ruisseaux	Veronica beccabunga							LC	LC
Blé	Triticum							-	-
Colza	Brassica napus							NA	NA
Potentille rampante	Potentilla reptans							LC	LC
Achillée millefeuille	Achillea millefolium							LC	LC
Knautie des champs	Knautia arvensis							LC	LC
Petite pimprenelle	Poterium sanguisorba							LC	LC
Sauge des prés	Salvia pratensis							LC	LC
Géranium des Pyrénées	Geranium pyrenaicum							LC	LC
Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia							LC	LC
Aubépine	Crataegus							-	-
Charme commun	Carpinus betulus							LC	LC
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus							LC	LC
Prunier épineux	Prunus spinosa							LC	LC
Saule blanc	Salix alba							LC	LC
Merisier	Prunus avium							LC	LC
Ronce commune	Rubus fruticosus							-	-
Prunier	Prunus domestica							NA	NA
Pâquerette vivace	Bellis perennis							LC	LC
Patience à feuilles obtuses	Rumex obtusifolius							LC	LC
Glycérie flottante	Glyceria fluitans							LC	LC

5.2 Annexe 2 : Listes des Oiseaux recensés

Légende pour les oiseaux :

Dir.Ois. : directive 2006/105 modifiant la directive 79/409/CEE (directive « Oiseaux ») du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

Annexe I : espèces faisant l’objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

PN : protection nationale

Liste des espèces protégées à l’échelle nationale en vertu de l’arrêté du 29 octobre 2009 (publié au J.O. du 5 décembre 2009) modifiant celui du 3 mai 2007, lui-même issu de l’arrêté du 17 avril 1981 :

Cet arrêté du 29/10/2009 modifie substantiellement les dispositions applicables aux oiseaux protégés, en ajoutant notamment la notion de protection des habitats : « sont interdites [...] la destruction, l’altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s’appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l’espèce considérée, [...] pour autant que la destruction, l’altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques ». Les oiseaux nicheurs sont répartis sur la quasi-totalité des habitats terrestres et une attention devra être portée non seulement sur les sites de nid réguliers, mais également sur les zones d’alimentation et de repos.

Art.3 : espèces inscrites à l'article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce ;

PNA : Plan National d’Actions

LRN : liste rouge nationale

UICN France, MNHN, LPO, SEOF et ONCFS, 2016. Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine. 32p.

LRN nich : en période de nidification ; LRN migr : en période de migration ; LRN hiv : en période d’hivernage

(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

LRR : liste rouge régionale

LRR nich : Liste rouge des oiseaux nicheurs du Grand Est (2024) ; LRR hiv : Liste rouge des Oiseaux hivernants du Grand Est (2024)

(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

Espèces nicheuses possibles ou probables sur l’aire d’étude

Tableau 22 : Liste de l’avifaune nicheuse possible ou probable inventoriée sur site d’étude

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTIONS		SENSIBILITE		ETAT DE CONSERVATION					
							hivernant		de passage		nicheur	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	PNA	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.
Alouette des champs	Alauda arvensis	Ann.2	Art.3				LC	-	NAd	-	NT	NT
Tarier pâtre	Saxicola rubicola		Art.3				NAd	-	NAd	-	NT	LC
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	Ann.3 & 2 & 2	Art.3				NAd	-	NAd	-	LC	LC
Pigeon ramier	Columba palumbus	Ann.2					LC	NA	NAd	-	LC	LC

Espèces en survol sur le site

Tableau 23 : Liste de l’avifaune inventoriée en survol sur site

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTIONS		SENSIBILITE		ETAT DE CONSERVATION					
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	PNA	Nat.	Reg.	hivernant		de passage		nicheur	
							Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	VU	LC
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	LC	LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	NT	NT

Espèces nicheuses aux abords

Tableau 24 : Liste de l’avifaune nicheuse à proximité du site inventoriée en 2024 et 2025

TAXONS		DIRECTIVE OISEAUX	PROTECTIONS		SENSIBILITE		ETAT DE CONSERVATION					
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	PNA	Nat.	Reg.	hivernant		de passage		nicheur	
							Nat.	Reg.	Nat.	Reg.	Nat.	Reg.
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	VU	NT
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Ann.2					LC	LC	NAd	-	LC	LC
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		Art.3				NAd	-	-	-	LC	LC
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		Art.3				-	-	NAd	-	LC	NT
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		Art.3				-	-	NAd	-	VU	NT
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	VU	NT
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	LC	NT
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>						-	-	NAd	-	LC	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		Art.3				-	-	NAb	-	LC	LC
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Ann.2	Art.3				NAd	-	NAd	-	LC	LC
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Ann.2					-	-	-	-	DD	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		Art.3				NA	-	NAd	-	LC	LC
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		Art.3				-	-	NAb	-	LC	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		Art.3				NAb	-	NAd	-	LC	LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		Art.3				NAd	-	NAd	-	LC	LC
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Ann.2 & 3	Art.3				NAd	-	-	-	LC	NT
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Ann.2 et 3					-	-	-	-	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Ann.2					NA	-	NAd	-	LC	LC

5.3 Annexe 3 : Listes des insectes recensés

Légende pour les insectes :

Dir.Hab. : n° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE du 22/07/1992)

Annexe II : « espèces animales d’intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ». Espèces prioritaires : « espèces pour lesquelles la Communauté porte une responsabilité particulière sur leur conservation, compte tenu de l’importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

Annexe IV : « espèces animales d’intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte »

PN : protection nationale

Liste des espèces protégées à l’échelle nationale en vertu de l’arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l’ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Art.2 : espèces inscrites à l’article 2 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus et des sites de reproduction et de repos sont interdits ainsi que le transport et le commerce ;

Art.3 : espèces inscrites à l’article 3 pour lesquelles la destruction, la perturbation des individus sont interdits ainsi que le transport et le commerce.

LRN : liste rouge nationale

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine ». Paris, France
(CR = en danger critique ; EN = en danger ; VU = vulnérable ; NT = quasi menacée ; LC = préoccupation mineure ; DD = données insuffisantes ; NA = non applicable).

Lépidoptères

Tableau 25 : Liste des Lépidoptères inventoriés sur site

TAXONS		DIRECTIVE HABITATS	PROTECTION ET SENSIBILITE					CONSERVATION	
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Nat.	Rég.	PN A	SN	SR	Nat.	Rég.
Paon-du-jour (Le)	Aglais io							LC	LC